
RAPPORT SUR LES RISQUES BUDGETAIRES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

SOMMAIRE

Abréviations.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. RISQUES MACROECONOMIQUES	6
1.1. Risque lié à la croissance économique	7
1.2. Risques liés aux écarts de prévision sur les principales ressources naturelles (hors pétrole) ...	9
1.3. Risques liés à la fluctuation des indicateurs du secteur pétrolier et du taux de change.....	11
1.4. Evaluation des risques liés aux fluctuations des cours des principales matières premières et du taux de change.....	13
2. RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE.....	14
2.1. Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt	15
2.2. Risque lié au taux de change	15
2.3. Risque de refinancement sur la dette.....	16
3. RISQUES LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ÉTAT	17
3.1 Risques liés aux collectivités locales.....	17
3.2 Risques liés aux services publics personnalisés.....	17
Identification des risques liés aux Services Publics Personnalisés	18
4. AUTRES RISQUES SPÉCIFIQUES	19
4.1 Risque sanitaire.....	19
❖ Persistance des maladies infectieuses.....	19
❖ Augmentation exponentielle des maladies non transmissibles	19
❖ Evaluation des risques sanitaires	20
4.2 Risques liés aux catastrophes naturelles	23
4.2.1 Définition du risque	23
4.2.2 Nature de catastrophes et leur impact sur les populations	23
4.2.3 Historique de l'impact des catastrophes sur les populations (Période de 2013 à septembre 2022)	23
4.2.4 Impact sur les finances publiques (2013 à septembre 2022).....	23
4.2.5 Justificatif de l'impact budgétaire	24
4.2.6 Principales mesures prises.....	24
4.3 Risque sécuritaire	25
4.4 Risques liés au secteur forestier	26
4.5 Risques juridiques	31
4.5.1 Les mesures de gestion des risques juridiques.....	31

4.5.2 Mesures d'atténuation	32
4.6 Risques sociaux.....	32
5. RISQUES INSTITUTIONNELS	35
5.1 Risque de crédibilité du budget.....	35
5.1.1 Risques liés à la surestimation des recettes	35
5.1.2 Risques de sous-estimation des dépenses	35
5.1.3 Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement	36
5.1.4 Risques liés à l'exécution du budget	37
5.2 Risque lié à l'incertitude de l'aide extérieure.....	38
6. RISQUES A LONG TERME	39
6.1 Risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat	39
6.2 Risques de long terme liés au changement climatique	43
CONCLUSION.....	45

ABREVIATIONS

BRI : Brigade de Recherche et d'Investigations

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CM : Conseil des Ministres

CNAMGS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CPPF : Caisse de Pensions et de Prestations Familiales

DBM : Déchets biomédicaux

DGBFIP : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

DGDI : Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration

DGEPF : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale

DGPC : Direction Générale de la Protection Civile

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

FMI : Fonds Monétaire International

GAS : Groupe d'Action Spéciale

IHPC : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

LFR : Loi de finances rectificative

LOLFEB : Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget

mb/j : Million de Baril par jour

MBCP : Ministère du Budget et de Comptes Publics

MISPID : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation

UEAC : Union Economique de l'Afrique Centrale

UNDDR : Bureau des Nations Unis pour la Réduction de Risques et Catastrophes

ONSP : Observatoire Nationale de Santé Publique

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole

SAA : Service Appui aux Autonomies

SPP : Service Public Personnalisé

INTRODUCTION

Au cours des sept (7) dernières années, la Gabon a enregistré des avancées notables avec une série de réformes ambitieuses grâce à un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans le nouveau programme du FMI à travers le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) et la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue.

Ainsi, l'économie gabonaise a enregistré une reprise de sa croissance en 2021 par rapport à 2020, en lien avec le regain d'activité sur les marchés internationaux et l'assouplissement des mesures restrictives contre la Covid-19. Après la récession de 2020, l'activité en 2021 s'est soldée par une croissance, portée par le PIB hors pétrole (+2,5%) malgré la baisse du PIB pétrolier (-6,7%). En 2022, l'économie nationale croîtrait de +2,8% contre +3,0% initialement prévu, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). En 2023, l'activité économique maintiendrait son sentier de croissance pour se situer à 3,2% sous l'effet de la poursuite des projets prioritaires inscrits dans le PAT 2021-2023.

Toutefois, la pandémie de la Covid-19 apparue vers la fin de l'année 2019 en Chine et qui s'est propagée au niveau mondial, a perturbé l'ensemble des secteurs d'activités ainsi que le commerce mondial, constituant ainsi une crise sanitaire et économique avec des impacts budgétaires importants.

Cela a entraîné une récession du taux de croissance du PIB de l'année 2020 à -1,8%. Bien que l'économie se soit redressée en 2021, avec un taux de croissance de 1,5%, elle est marquée par d'autres chocs telle que la flambée des prix des matières premières, le renchérissement du fret et le ralentissement de l'activité économique observé au cours du second semestre.

Dans un tel contexte, Il est donc important que le Gabon s'équipe d'outils performants permettant d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. C'est dans cet optique le rapport sur les risques budgétaires, entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi des finances, est renforcée par une analyse plus exhaustive des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de la pandémie de la Covid-19, de l'énergie et de l'inflation.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires pour l'année 2023, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux collectivités territoriales, au recouvrement des ressources et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

1. RISQUES MACROECONOMIQUES

Les performances de l'économie gabonaise ont été remises en causes en 2020 compte tenu de l'ampleur de la pandémie et des mesures restrictives prises pour y faire face. En effet, ce contexte a eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie nationale. Ainsi, le taux de croissance du PIB est ressorti à -1,8% en 2020 alors qu'il atteignait 3,9% en 2019. En vue de relancer l'activité économique, le Gouvernement a mis en place un Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) dont la mise en œuvre a induit une reprise de la croissance à +1,5%.

Aussi, l'année 2022 serait marquée par une accélération de l'activité nationale (+3,9%) et les perspectives pour 2023 confirmeraient cette évolution. En effet, une poursuite de ce dynamisme retrouvé est attendue (avec une croissance du PIB à +3,1%) sous l'effet de l'intensification de la mise en œuvre des projets porteurs retenus dans le PAT 2021-2023.

Cette projection est confortée par les tendances observées au terme du premier semestre 2022 ce, malgré la révision à la baisse de l'activité mondiale. En effet, les prévisions du FMI tablent sur un ralentissement de la croissance en 2022 à 3,2% contre 6,1% en 2021, en raison des retombées de la guerre en Ukraine, du resserrement de la politique monétaire, des reconfinements dans certains pays et de l'explosion de l'inflation mondiale à 8,3%. Pour 2023, la croissance mondiale devrait encore ralentir à 2,9% sous l'hypothèse de la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des anticipations inflationnistes.

Sur le plan national, en 2023 les performances prévisionnelles de 3,1% seraient basées sur une hausse de l'activité pétrolière (+3,1%) et un secteur hors-pétrole qui s'améliore (+3,2%) avec entre autres, les mines, l'agriculture et le bois comme moteur d'une part, ainsi que la vigueur de la demande extérieure (+5,3%) et intérieure (+1,5%) d'autre part.

Sur la période 2023 – 2025, le taux de croissance du PIB s'afficherait à +3,1% en moyenne, résultant de l'amélioration concomitante des secteurs pétrolier (+0,5%) et hors pétrole (+3,4%). S'agissant des prix, l'inflation serait maîtrisée en 2023 avec un taux projeté à 2,8% (et 2,5% en moyenne) contre un dépassement de la norme communautaire à 3,5% en 2022, suite aux effets des mesures de lutte contre la vie chère. Quant au taux de change dollar/FCFA, il se déprécierait de 2,2% à 594\$ en 2023, et de 587,5\$ en moyenne sur 2023 – 2025.

Toutefois, ces prévisions de croissance sont exposées à plusieurs facteurs de risque internes à la baisse, notamment le poids des subventions sur le budget, le retard dans la mise en œuvre de certains projets du Plan de Relance et la faible exécution des dépenses notamment d'investissement qui aurait un effet négatif sur la croissance et donc sur la mobilisation des recettes budgétaires.

Il existe également des facteurs de risques externes pesant sur ces projections macroéconomiques. Il s'agit principalement d'un possible repli de la demande extérieure (ralentissement de la croissance économique mondiale, excès de l'offre sur le marché international, etc.), d'une baisse des cours des principales matières premières exportées (pétrole, manganèse, bois ...). Le repli de la demande extérieure impacterait les exportations des secteurs qui en dépendent.

Tableau 1 : identification du risque.

Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance	Evaluation de l'impact
--------------------------	-----------------------	---------------------------	------------------------

			budgétaire potentiel	
			(Faible-moyen-élevé*)	
1.1.	Risque lié à la croissance économique	Risque de non atteinte du taux de croissance de l'économie tel que projeté lié aux effets récessifs de la prolongation de la crise entre la Russie et l'Ukraine ; définition d'un scénario pessimiste	Élevé	Élevé
1.2.	Risques liés aux ressources naturelles (hors-pétrole)	Risques de non atteinte des volumes de production, des volumes d'exportation et des niveaux de prix tels que projetés	Moyen	Moyen
1.3.	Risques liés aux hydrocarbures	Risques de non atteinte des volumes de production, des volumes d'exportation et des niveaux des prix tels que prévus	Élevé	Élevé

Source : DGEPP

Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

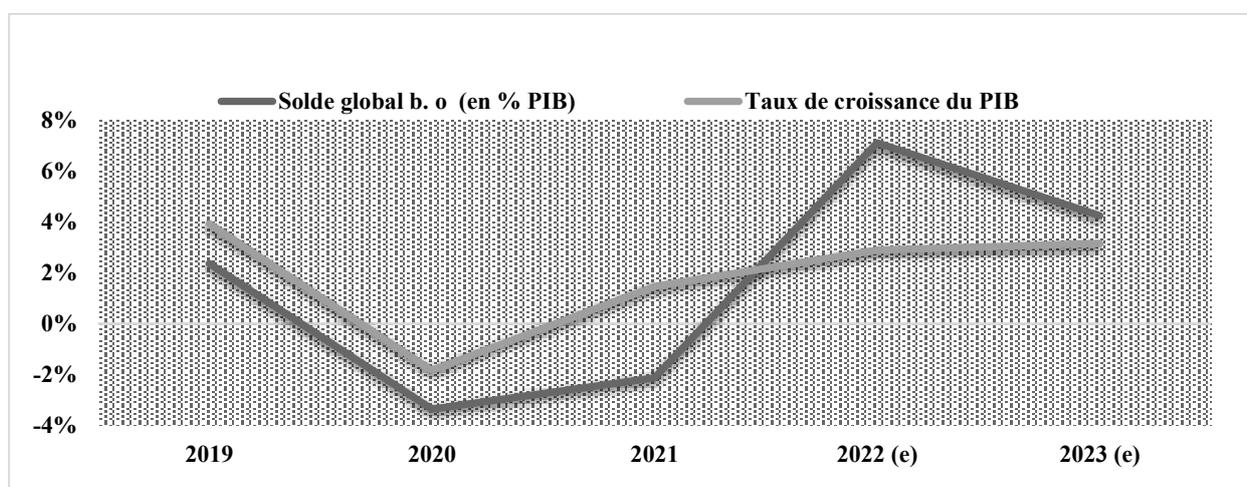
- la croissance économique ;
- les principales ressources naturelles hors - pétrole ;
- les hydrocarbures ;
- les fluctuations des cours des matières premières.

1.1. Risque lié à la croissance économique

Le premier risque macroéconomique est celui lié à la possibilité de ne pas atteindre le taux de croissance prévisionnel de l'économie. Il pourrait avoir comme effet d'agir négativement sur le budget de l'Etat. Les recettes publiques étant essentiellement constituées de prélèvements obligatoires, toute baisse de l'activité économique pourrait avoir un impact sur les revenus fiscaux et partant sur les dépenses publiques.

Ainsi, de l'analyse de la corrélation entre le solde global base ordonnancement et la croissance économique du Gabon sur la période allant de 2019 à 2023, il résulte une forte corrélation positive de 0,764.

Graphique 1 : évolution de la croissance économique et du solde global base ordonnancement 2019 à 2023

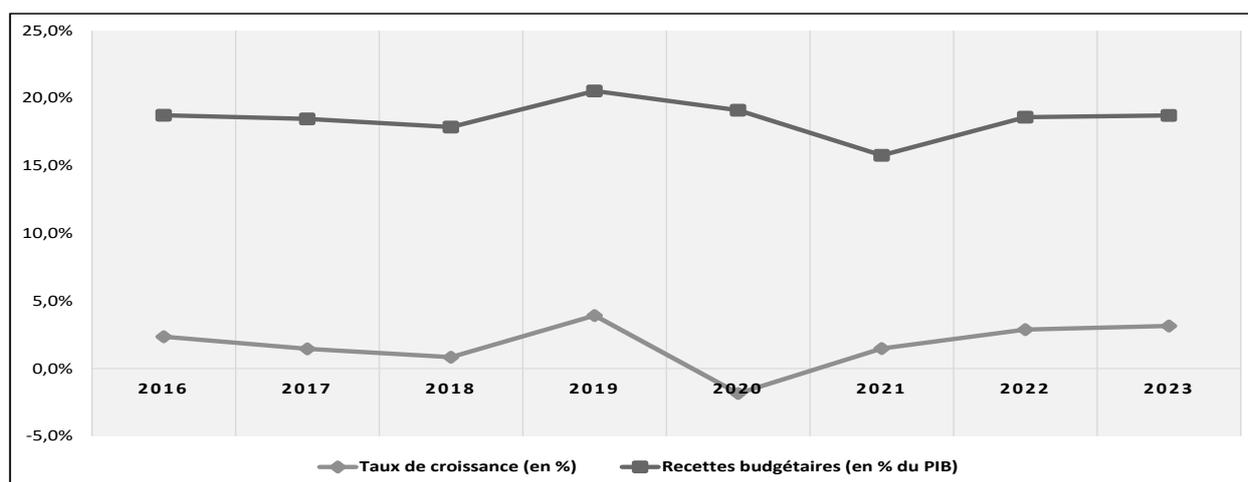


Source : DGEPP

Bien qu'ayant amorcé la transformation de la structure de son économie, le Gabon reste sensible à la volatilité des cours des matières premières avec des conséquences sur les revenus fiscaux intérieurs et éventuellement des recettes d'exportation. Ces facteurs ont été à l'origine de chocs sur la croissance dans l'histoire récente du pays avec pour incidence budgétaire, un manque à gagner sur les recettes budgétaires. De même, suite à un choc sur les revenus fiscaux, les ajustements sur les dépenses (notamment d'investissement) pourraient également des effets négatifs sur la croissance.

A l'analyse du graphique ci-dessous, un ralentissement ou une contraction de la croissance économique conduirait à une baisse des recettes budgétaires.

Graphique 2 : évolution de la croissance économique et les recettes budgétaires.



Source : DGEPF

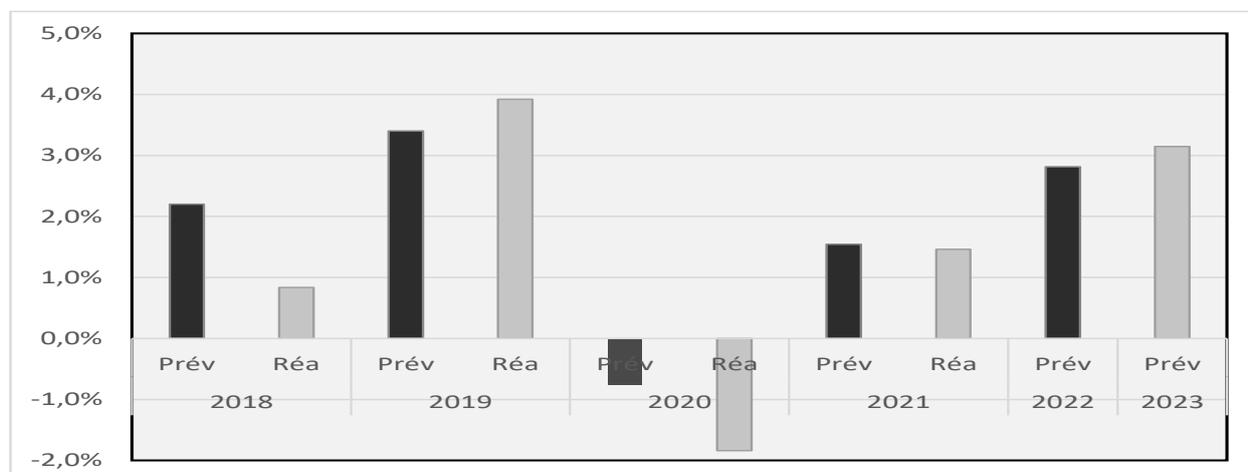
L'analyse de la structure de l'économie montre que le secteur hors - pétrole demeure le plus important de par sa contribution à la croissance de +2,4% en moyenne sur la période 2023-2025 contre +0,8% pour le pétrole. Cependant, le pétrole continue de jouer un rôle important en tant que principale source de devise pour l'économie bien que le processus de transformation structurelle de l'économie soit amorcé depuis 2010. C'est dans ce contexte que le gouvernement a entrepris de poursuivre les réformes afin d'accélérer la transformation de l'économie en renforçant les bases industrielles de l'agriculture, des mines, du bois, du tourisme en particulier créant ainsi plusieurs sources de production qui contribueraient aux ressources du budget de l'état.

C'est ainsi que le rythme d'expansion de l'activité économique du Gabon devrait poursuivre son accélération sur la période 2023-2025 avec un taux de croissance moyen de 3,1%. Toutes les branches d'activité des secteurs contribueraient à cette performance : il s'agit en particulier : *des mines* (+9,5% en 2023 et +7,6% en moyenne), *de l'exploitation forestière* (+6,1% en 2023 et +8,6% en moyenne), *de l'agriculture* (+7,5% en 2023 et +7,1% en moyenne), *de l'industrie du bois* (+7,4% en 2023 et 9,9% en moyenne), *des BTP* (5,5% en 2023 et 3,9% en moyenne), *de l'industrie minière* (+6,2% en 2023 et 5,3% en moyenne), *des Transports et Communications* (3,5% et 3,7% en moyenne), *des Services* (2,2% et 2,5% en moyenne) et *du Commerce* (2,4% et 2,7% en moyenne).

Du point de vue de la demande, l'activité serait principalement tirée par la demande extérieure (+5,3% en 2023) sous l'effet de la hausse des importations des biens en particulier (+3,6%) en lien avec la progression des achats des biens de consommation (+4,0%), d'équipement (+2,3%), et intermédiaires (+4,6%). La hausse de la demande intérieure (1,5%) résulterait du raffermissement de la consommation (+1,0%), en lien avec la reprise de la consommation privée (+0,7% contre -0,2% en 2022), et de la poursuite des investissements (+2,0%), boostés par l'accélération de la mise en œuvre des chantiers du PAT.

Il convient de relever que, bien qu'il existe des écarts entre les prévisions et les réalisations, les fluctuations induites par les contingences du marché du pétrole font que les prévisions d'évolution de l'activité économique diffèrent. Dans ces conditions, les réalisations demeurent au-dessus des projections comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : écart moyen enregistré entre les projections et les réalisations entre 2020 et 2022.



Source : DGEPP

En conséquence, la réalisation régulière d'enquêtes de conjoncture permettrait d'anticiper et d'atténuer ce risque de non-atteinte d'objectif.

1.2. Risques liés aux écarts de prévision sur les principales ressources naturelles (hors pétrole)

Les risques liés aux principales ressources naturelles sont inhérents aux écarts qui apparaissent le plus souvent entre les prévisions et les réalisations macroéconomiques, ce qui engendre des décalages entre les prévisions et les réalisations budgétaires. Ces déviations sont la conséquence notamment des risques inhérents aux fluctuations des cours des matières premières (cours du manganèse, du bois, de l'huile, de l'or, etc.). La volatilité de ces cours a, toute chose égale par ailleurs, des répercussions sur les recettes de l'Etat car elle modifie les attentes en matière de collecte d'impôts et taxes perçus (sur le revenu, la production ou les bénéfices des sociétés).

En 2023, la production de manganèse devrait se renforcer de 9,5% à 10,897 millions de tonnes, en lien avec la montée en puissance de nouveaux gisements. Dans le même temps, les exportations de manganèse augmenteraient aussi pour se situer à 10,025 millions de tonnes et profiteraient de l'accroissement du prix de vente de la tonne (+2,7%). La production et les exportations de bois se consolideraient de 7,4% à 1,7 et à 1,4 millions de m³, du fait de la progression de la demande des industries tandis que le prix du bois se stabiliserait à 690,2 dollars le m³. Par ailleurs, la production et les exportations de l'huile de palme augmenteraient chacun de 17,9%, respectivement à 152 625 et 96 548 tonnes. A contrario, le prix de vente de la tonne d'huile de palme brut fléchirait de 20,4%.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses des projections de la production et des volumes d'exportation des principales ressources naturelles non pétrolières sur la période 2023-2025.

Tableau 2 : hypothèses de projection des principales ressources naturelles (hors pétrole).

	PLF 2023	2024	2025
Manganèse			

Production (en milliers de tonnes)	10 896,5	11 679,8	12 411,1
Exportations (en milliers de tonnes)	10 024,8	10 745,4	11 418,2
Prix de vente (en \$US/tonne)	161,1	163,0	164,9
Bois			
Production (en milliers de m3)	1 695,3	1 880,7	2 095,7
Exportations (en milliers de m3)	1 403,1	1 556,5	1 734,4
Prix du bois grumes (en \$US/m3)	690,2	671,8	671,8
Huile de palme			
Production (en milliers de tonnes)	152,6	175,3	198,8
Exportations (en milliers de tonnes)	96,5	110,9	125,8
Prix d'huile de palme brut (en \$US/tonne)	1021,4	916,6	909,6

Source : DGEPP

Sur la période 2017-2021, les écarts relatifs enregistrés entre les réalisations et les prévisions de la production et des exportations affichent des valeurs exclusivement positives pour le bois. Par contre, le manganèse a affiché des écarts négatifs en 2021. Par ailleurs, l'huile de palme a enregistré des écarts inférieurs à zéro au cours de trois années.

Par ailleurs, l'huile de palme est la ressource pour laquelle les écarts négatifs ont été récurrents.

Tableau 3 : écarts relatifs enregistrés sur la période 2017-2020 des principales ressources naturelles hors pétrole (en %).

	2018	2019	2020	2021
Manganèse				
Production	4,7%	8,4%	17,3%	-5,3%
Exportations	4,4%	1,7%	35,2%	-1,5%
Bois				
Production	64,8%	16,6%	10,2%	18,9%
Exportations	71,8%	33,1%	9,2%	29,3%
Huile de palme				
Production	39,2%	-41,4%	-38,9%	20,9%
Exportations	-30,0%	-38,3%	-38,9%	20,9%

Source : DGEPP

En conséquence, l'analyse des données historiques des écarts a permis de révéler une absence de risque de non atteinte des volumes de production et d'exportation de bois. Le risque de non-atteinte des volumes de production et d'exportation du manganèse n'est apparu qu'en 2021. Ces deux (2) ressources constituent des variables dont la probabilité de survenance du risque de non atteinte semble très faible et de ce fait, l'impact budgétaire reste négligeable.

Par contre, le risque de non atteinte des prévisions dans le cadre de l'huile de palme est récurrent. Toutefois, ce risque reste moyen avec une probabilité de survenance moyenne et un impact budgétaire encore négligeable.

Les chocs simulés sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : hypothèses de chocs macroéconomiques sur les principales ressources naturelles hors – pétrole.

	2023
Choc 1	Baisse de 20% de la production de manganèse par rapport 2022 + repli de 5,2% du prix de la tonne de manganèse
Choc 2	Recul de 25% de la production de l'huile de palme par rapport à 2022

Source : DGEPP

Les principaux résultats des scénarii ci-dessus sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : impact sur les indicateurs macroéconomiques et budgétaires par rapport au scénario de référence.

	Taux de croissance réel	Déficit base ordonnancement	Besoin de financement (en %)	Taux d'endettement
Choc 1	2,2%	128,1%	10,23%	1,07
Choc 2	2,8%	21,7%	1,73%	0,10

Source : MEGA++/DGEPP

Ainsi, les différentes simulations ci-dessus montrent que toutes choses égales par ailleurs :

- **Choc 1** : un recul de 20% du volume de la production de manganèse et de 5,2% du prix de la tonne de manganèse conduirait à une croissance de 2,2% au lieu de 3,1% en 2023. Aussi ce choc entrainerait par rapport à la prévision de référence, à une détérioration du déficit base ordonnancement, à une hausse de 10,2% du besoin de financement initial et à une augmentation du taux d'endettement de 1,1 point.
- **Choc 2** : une contraction de 25% du volume de la production d'huile de palme génèrerait une baisse de la croissance réelle à 2,8% contre 3,1% dans le scénario de référence. Par rapport à la projection initiale, on noterait une dégradation du déficit base ordonnancement de 21,7%, une hausse de 1,8% du besoin de financement initial et à une progression de 0,1 point du taux d'endettement.

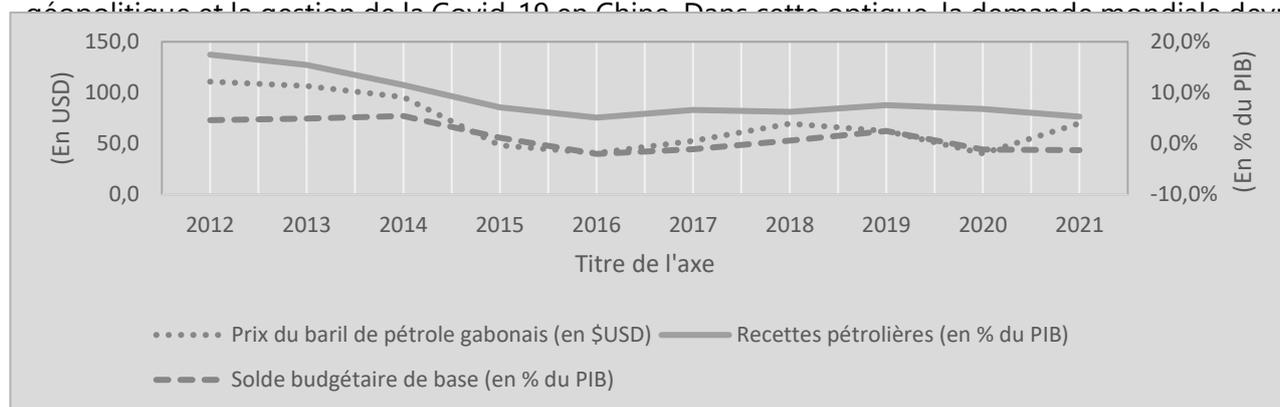
1.3. Risques liés à la fluctuation des indicateurs du secteur pétrolier et du taux de change

Le prix du pétrole et la production pétrolière constituent principalement les facteurs de risques macroéconomiques liés aux hydrocarbures. Ce risque se répercute sur le budget à travers le profit Oil et les impôts et taxes collectés dans ce secteur (IS, RMP notamment).

En analysant l'évolution du solde budgétaire de base sur les dix dernières années, l'on note une forte corrélation (+0,84) entre l'évolution des prix du baril de pétrole et celle des finances publiques.

En 2023, le marché pétrolier devrait connaître un rebond de l'offre. De même, il est projeté une poursuite de l'accroissement de la demande. Pour l'OPEP, la demande devrait être soutenue par le

dynamisme économique des grands consommateurs ainsi que par l'amélioration de la situation géopolitique et la gestion de la Covid-19 en Chine. Dans cette optique, la demande mondiale devrait



Source : DGEPP

La production pétrolière devrait enregistrer un ralentissement pour croître de 3,1% à 11,0 millions de tonnes en 2023. Cette hausse résulterait, notamment, de l'optimisation des champs matures. Dans le même temps, le prix du baril de pétrole gabonais reculerait de 25,9% à 75\$.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses des projections de la production du pétrole sur la période 2023-2025.

Tableau 6 : hypothèses de projection du secteur pétrole.

	2023	2024	2025
Production (en millions de tonnes)	11,0	11,1	10,8
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	75,0	65,0	60,0

Source : DGEPP

Sur la période 2017-2021, les écarts relatifs enregistrés entre les réalisations et les projections de la production pétrolière affichent une moyenne négative (-2,9%). A contrario, les prévisions du prix du baril du pétrole gabonais en dollar ont été satisfaisantes. En effet, au cours des cinq dernières années, en moyenne annuelle, les écarts sur les prix ont été positifs.

Tableau 7 : écarts relatifs enregistrés sur la période 2017-2021 sur le secteur pétrole.

	2017	2018	2019	2020	2021
Production (en millions de tonnes)	5,1%	-9,8%	-1,5%	3,1%	-1,3%
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	22,2%	15,7%	-8,2%	34,1%	26,8%

Source : DGEPP

Au regard de la persistance des écarts en matière de production pétrolière, il ressort que le Gabon court régulièrement un risque de non atteinte des objectifs visés, suite essentiellement à la survenance d'évènements non prévisibles sur les champs.

Toutefois, l'impact budgétaire de la non-atteinte de l'objectif de production reste négligeable (avec une corrélation de 0,33). Le prix du pétrole gabonais (0,84) reste un des principaux facteurs du risque budgétaire. En effet, un choc des cours du pétrole à la baisse agit négativement sur les finances publiques.

1.4. Evaluation des risques liés aux fluctuations des cours des principales matières premières et du taux de change

L'économie gabonaise demeure vulnérable face aux fluctuations des cours des matières premières, notamment des principaux produits d'exportations tels que le pétrole et le manganèse. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes y relatives, le déficit, la dette et le besoin de financement. Par ailleurs, l'instabilité des cours a également une incidence sur la croissance économique.

L'analyse de l'impact repose sur les prix du pétrole et du manganèse. Les hypothèses de chocs retenus sont les suivants :

- Choc 1 : une baisse de 40% du prix du brut gabonais à 60,8 USD par rapport à 2022 ;
- Choc 2 : une baisse de 40% du prix du brut gabonais à 72,0 USD par rapport à 2022 et une baisse de 8% de la production pétrolière.

Tableau 8 : hypothèses de chocs macroéconomiques.

Choc 1	Baisse de 40% du prix du pétrole par rapport à 2022 : 60,8\$
Choc 2	Baisse de 5,5% du prix de pétrole par rapport à 2022 et une baisse de 8,0% de la production pétrolière

Source : DGEPP

Les principaux résultats des scénarii ci-dessus sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Impact du prix du pétrole sur les variables macroéconomiques et budgétaires par rapport au scénario de référence.

	Recettes	Déficit base ordonnancement	Besoin de financement	Taux d'endettement
Choc 1	-7,0%	321,8%	25,7%	2,1
Choc 2	-10,3%	473,3%	37,8%	2,9

Source : DGEPP

Les résultats des différentes simulations sont les suivants :

- **Choc 1** : une baisse du prix du baril gabonais a des effets négatifs essentiellement sur les recettes et le solde base ordonnancement. En effet, le tableau 9 nous montre qu'avec une dégradation du prix de pétrole de 40% par rapport à 2022, les recettes diminueraient de 7%, le déficit base engagement chuterait avec un besoin de financement qui progresserait de

25,7% et un endettement qui s'aggraverait de 2,1 points comparativement au scénario de référence ;

- **Choc 2** : un choc sur le prix du pétrole et de la production pétrolière devrait engendrer par rapport à la trajectoire initiale, une baisse des recettes de 10,3%, une dégradation importante du déficit budgétaire, un accroissement du besoin de financement de 37,8% et une aggravation du taux d'endettement de 2,9 points de croissance.

2. RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la rédaction du rapport annuel sur les risques budgétaires annexé à la Loi de Finance Initiale 2023, la Direction Générale de la Dette contribue à l'analyse des risques liés à la dette publique en terme d'évolution du service et de l'encours, mais aussi des orientations du FMI dans l'analyse de la viabilité de la dette, à savoir les risques liés aux variations des taux d'intérêt et de change, et enfin le risque de refinancement de la dette.

Tableau 10 : Evolution du service de 2023 à 2025 (en milliards FCFA).

	2023	2024	2025
Service total	1 548,1	1 332,7	1 295,0
Service extérieur	869,1	641,7	704,8
Service intérieur	679,0	690,9	590,2

Source : DGD

Après une baisse constatée en 2022, le service de la dette publique enregistrerait une hausse consécutive de 2023 à 2025 en raison du refinancement des eurobonds sur le marché financier international, des Obligations du Trésor Assimilables et de l'Emprunt Obligataire sous régional arrivants à maturité (2022-2025).

Tableau 11 : Evolution du service extérieur par type de monnaie de 2023 à 2025 (en milliards FCFA).

	2023	2024	2025
Monnaie locale	107,0	190,5	185,6
Devise	762,1	451,2	519,2

Source : DGD

De 2023-2025, une part importante du service de la dette extérieure s'effectuerait en devise. Toutefois, la part des remboursements en monnaie locale progresse, traduisant une volonté pour les autorités d'amoinrir la volatilité du service extérieur

Tableau 12 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2019 à 2025 (en milliards FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours extérieur	3 875,9	4 052,4	4 238,8	4 443,2	4 258,1	4 041,6	3 601,2
Encours intérieur	1 470,9	2 212,5	2 567,3	2 414,4	2 331,8	1 924,8	1 600,7
Encours total	5 346,8	6 264,9	6 806,1	6 857,6	6 589,9	5 966,4	5 201,9

Source : DGD

Sur les trois (3) prochaines années, le solde des opérations budgétaires se fixerait autour de 2,0% du PIB. Ces excédents budgétaires ne pourraient financer la totalité du service de la dette chaque année.

Les ressources mobilisées sur la période 2023-2025 serviraient d'une part au refinancement de la dette publique et d'autre part au financement des projets.

Toutefois, les niveaux importants du service et la baisse considérable des tirages projetés les trois (03) années avenir contribueraient à la décroissance de l'encours total. Par ailleurs, le taux d'endettement resterait viable à moyen terme, se situant en dessous du seuil communautaire de 70%. Dans le scénario de référence, il se situerait à environ 47,4 % du PIB en 2025. Les tests de résistance quant à eux confirment la soutenabilité de la dette publique aux scénarii de choc standards. Toutefois, les tensions sur la liquidité demeurent considérables, en raison de l'importance du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires, soit 56,8% en 2025.

Tableau 13 : Coût et de Risque de la Dette Publique à fin 2022

Indicateurs de risque		Dettes extérieures	Dettes intérieures	Dettes totales
Encours (en milliards FCFA)		4443,2	2414,4	6857,6
Encours de la dette en % du PIB		35,4	19,2	54,6
Service de la dette en % des recettes budgétaires		18,3	24,8	43,1
Coût de la dette	Taux d'intérêt implicite	4,0	5,4	4,5
Risque de refinancement	Maturité moyenne du portefeuille de la dette (en années)	6,2	2,7	4,9
	Dettes arrivant à maturité dans un an en %	10,2	19,9	13,6
Risques liés au taux d'intérêt	ATR (average time to refixing) en années	4,4	2,7	3,8
	Dettes à refixer dans un an en % de la dette totale	36,5	19,9	30,6
	Dettes à taux fixe en % de la dette totale	69,1	100,0	80,0
Risque de change	Dettes extérieures en % de la dette totale	64,8	-	64,8
	Dettes à change flottant en % de la dette en devise	68,7	-	68,7

Source DGD

2.1. Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à l'impact que pourrait avoir les variations de ce dernier sur le service de la dette. Ce risque précise donc la volatilité du service de la dette aux éventuelles fluctuations de taux d'intérêt du marché.

En 2022, les prêts à taux fixe et variable représentent respectivement 80% et 20% de l'encours total, cette situation présente ainsi une très faible exposition au risque de taux d'intérêt. Toutefois, avec la part importante de la dette à taux variable à refixer dans d'un an, soit 30,6% de la dette totale, il est recommandé de privilégier des conventions à taux fixes pour la signature des nouvelles conventions.

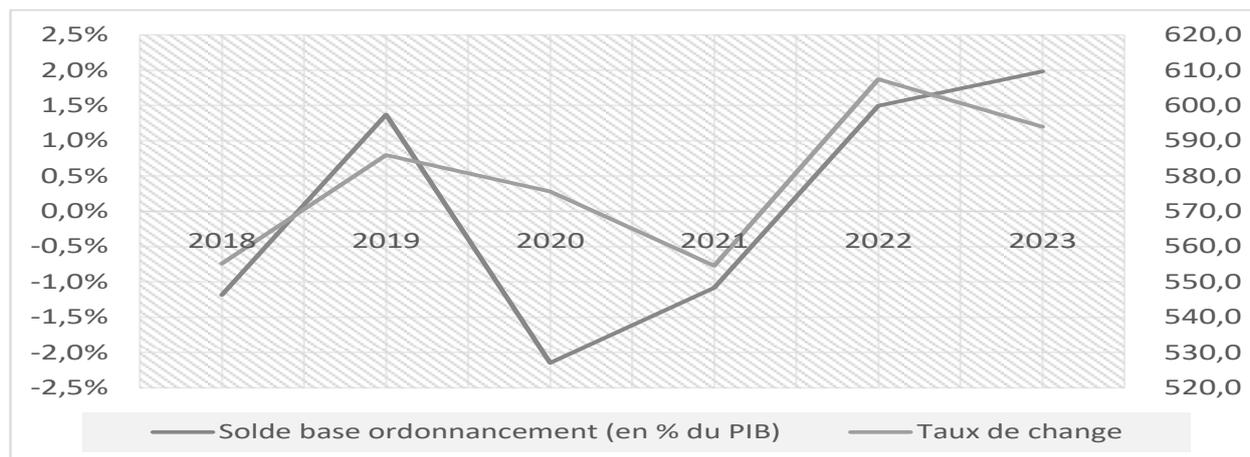
2.2. Risque lié au taux de change

L'augmentation potentielle du service de la dette liée aux variations de taux de change par rapport aux prévisions constitue un risque de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et du coût de la dette publique.

En 2022, l'encours en devise représente 64,8% de l'encours total, traduisant une exposition aux fluctuations extérieures liées au risque de taux de change. En effet, avec la forte fluctuation du Dollar

américain liée au conflit Russe et Ukrainien, il représente 68,7% de l'encours en devise, le portefeuille de la dette publique est fortement exposé au risque de taux de change. L'appréciation du dollar américain a favorisé un surcoût du service de la dette publique. Afin de se prémunir de ce risque, une préférence pour les engagements à change fixe est affichée depuis quelques années dans les stratégies d'endettement.

Graphique 4 : évolution du taux de change et du total des recettes de 2018 à 2023.



Source : DGEPPF

Sur la période 2018-2023, l'analyse de l'historique des données montre une évolution peu volatile du taux de change (dollar/FCFA). Toutefois, une forte corrélation (0,8) existe entre le taux de change et le solde base ordonnancement, ce qui semble indiquer que le taux de change aurait un impact significatif sur certaines variables macro-budgétaires (recettes pétrolières, dette, etc.).

2.3. Risque de refinancement sur la dette

La durée moyenne de remboursement du portefeuille se situerait à 4,9 ans à fin décembre 2022, ce qui traduit un risque de refinancement à moyen terme. Par ailleurs, la vulnérabilité à ce risque est fortement atténuée par le poids relativement faible de la dette arrivant à échéance dans moins d'un an, soit 13,6% de la dette totale.

En définitive, le profil de risques du portefeuille de la dette existante reste modéré à fin 2022 pour les risques de refinancement et de taux d'intérêt. En revanche, le risque de taux de change demeure significatif en raison de la forte appréciation du Dollar américain.

Ainsi donc, le paiement à échéance du service de la dette, une gestion encore plus active de la dette afin de minimiser les risques liés au refinancement des euro-obligations et enfin une stratégie qui conduirait à l'atténuation des risques liés aux variations de change, nous permettraient de réduire de façon considérable les risques budgétaires liés à la dette publique.

3. RISQUES LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ÉTAT

3.1 Risques liés aux collectivités locales

La problématique de l'autonomie financière des collectivités se pose avec importance, car les ressources essentielles sont constituées des ristournes, d'impôts et des subventions.

Ainsi, différents aléas peuvent impacter le fonctionnement régulier d'une collectivité locale, du fait de l'écart causé entre les résultats et les prévisions budgétaires. A cet effet, les deux (2) principaux risques systémiques, dont la forte probabilité d'occurrence nécessite de profondes réflexions, sont les suivants :

Risque de solde : les budgets locaux consacrent une part prépondérante de leurs crédits au fonctionnement, dont les dépenses sont essentiellement composées de la masse salariale. Certaines collectivités locales consacrent jusqu'à 90% de leurs budgets au fonctionnement, contrairement à la règle qui prescrit un minimum de 40% à consacrer aux investissements.

La non maîtrise du niveau de solde diminue la marge de manœuvre de ces structures, quant à la mise en œuvre des projets d'investissements. Dès lors, si des actions ne sont pas menées notamment sur la maîtrise de la masse salariale et l'optimisation des recettes, à terme cette situation pourrait fortement endommager l'action des exécutifs locaux.

Risques liés à la difficulté de mobilisation des ressources propres des collectivités locales : l'ensemble des collectivités locales sont confrontées à un risque systémique du fait de la non optimisation de la procédure de recouvrement des impôts et taxes qui obère leurs ressources propres.

Cette situation touche aussi bien l'amont, à travers le manque d'outils d'identification des contribuables, que l'aval du fait du manque d'une stratégie efficace sur l'optimisation du recouvrement des impôts et taxes.

Aussi, au titre des risques identifiés relevant de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales, on note également :

- les dettes sociales ;
- le recrutement abusif des agents ;
- l'absence de transparence dans la gestion ;
- l'absence et le non-respect des plans d'investissement.

3.2 Risques liés aux services publics personnalisés

Pour les risques émanant des services publics personnalisés (SPP), il s'agit des aléas budgétaires spécifiques, obligations financières explicites ou non que l'État pourrait être amené à supporter, conditionnellement à la survenance d'évènements incertains.

Depuis quelques années la question de la maîtrise des risques budgétaires des services publics personnalisés (SPP) devient récurrente dans la gestion des finances publiques. Elle est nourrie à la fois par la volonté du Gouvernement de renforcer le contrôle législatif sur les finances publiques et

par l'exigence de redressement des comptes publics. De par leur impact sur les finances publiques et des compétences qui leur sont déléguées, les SPP restent des acteurs majeurs dans la conduite des politiques publiques.

De ce fait, la survenance des risques budgétaires peut compromettre la mise en œuvre efficace des missions dévolues aux SPP. Ces risques se manifestent sous plusieurs formes, notamment une information financière incomplète, une stratégie non conforme aux priorités tracées, un endettement excessif, des dépenses incontrôlées, etc. Pour contenir ces risques, des démarches multidimensionnelles ont été initiées dans le sens de mettre en place les facteurs permettant de construire un cadre de pilotage adéquat des établissements publics.

De plus, de multiples intérêts sont attachés au suivi financier et budgétaire des SPP. Il s'agit entre autres :

✓ **Pour l'administration centrale :**

- de disposer d'une exhaustivité de l'information budgétaire nécessaire à l'élaboration des projets de lois de finances ;
- de déterminer les dispositifs institutionnels, administratifs et légaux nécessaires pour atténuer, suivre et gérer efficacement les risques budgétaires ;
- de définir des mesures d'atténuation et de prévention pour chacun des risques ;
- d'améliorer la gouvernance des SPP (tutelles technique et financière) ;
- de renforcer le contrôle administratif et budgétaire des SPP.

✓ **Pour les services publics personnalisés (SPP) :**

- de s'assurer d'une meilleure collaboration avec les tutelles technique et financière ;
- d'améliorer la transparence de leur exécution budgétaire.

✓ **Pour le Parlement :**

- de suivre l'évolution du cadre juridique et institutionnel encadrant la création des SPP ;
- d'avoir un instrument de suivi de la capacité d'autonomisation financière des SPP.

Plusieurs problèmes en rapport à la gouvernance des SPP et la maîtrise de la dépense publique en lien avec les transferts dédiés à ces derniers ont été identifiés, à savoir entre autres :

- le non-respect des critères de convergence ;
- la création d'établissement public dont les textes juridiques n'ont jamais vu le jour ;
- l'existence de textes juridiques non actualisés qui ne cadrent plus avec le fonctionnement actuel de l'établissement public, etc.

Identification des risques liés aux Services Publics Personnalisés

L'exercice de collecte de données sur les états financiers des services publics personnalisés (SPP) qui s'est fait lors des conférences budgétaires, entre dans le cadre de la surveillance financière des SPP. Il ressort, en première analyse et sur la base des données mises à disposition par ces derniers, que les risques budgétaires les plus saillants sont :

- la non prise en compte de la dette sociale (CNSS) par plusieurs SPP ;
- les recrutements non arrimés aux besoins réels et au profil de chaque SPP ;
- l'insoutenabilité du poste des dépenses du personnel ;
- la non tenue des conseils d'administration ;
- l'absence d'un cadre juridique et des statuts harmonisés ;
- l'absence d'un système efficace de recouvrement des créances ;

- la faible fiabilité des informations relatives aux ressources propres générées par les SPP ;
- les activités quasi-budgétaires de l'État (soutien aux prix du pétrole lampant et du gaz butane (SOGARA) ainsi que du ticket modérateur de transport (SOGATRA) ;
- les engagements budgétaires explicites (notamment garanties émises par l'Etat sur la reprise de la dette sociale de certains SPP) ;
- les engagements budgétaires implicites associés aux projets de partenariats publics-privés (PPP) de l'opérateur Fonds Gabonais de l'Investissement (FGIS).

Tableau 14 : exécution des crédits des établissements publics de l'Etat (en millions FCFA).

	LFR 2018			LF 2019			LFR 2020		
	Prévision	Exécution	Taux	Prévision	Exécution	Taux	Prévision	Exécution	Taux
Budgétaire	224 768	121 316	54%	224 702	97 164	43%	190 006	102 436	54%
Ressources Propres	105 055	589 60	56%	73 904	43 206	58%	67 642	36 619 814	54%

Source : DGBFIP

4. AUTRES RISQUES SPÉCIFIQUES

4.1 Risque sanitaire

La situation sanitaire nationale reste marquée par la persistance des maladies infectieuses, l'augmentation exponentielle des maladies non transmissibles ainsi que la menace persistante des flambées épidémiques et autres urgences et catastrophes.

❖ **Persistance des maladies infectieuses**

Au Gabon, le paludisme reste la première cause de morbidité et de mortalité : première cause de décès chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans (22,28%), d'hospitalisation (37,39% dont près de la moitié chez les enfants de moins de cinq ans) et de mortalité (6,73%). La maladie demeure endémique du fait de sa morbidité et sa mortalité élevées, ainsi que de sa transmission pérenne tout au long de l'année (janvier à décembre) quelle que soit la zone du pays. Le taux d'incidence du paludisme, estimé à 97,5 pour 1000 habitants est également encore élevé.

En outre, depuis 2010, les Comptes nationaux de la Santé montrent que le paludisme est source de détresse économique pour les ménages, car étant pour eux la première poche de dépenses en santé (consultations, hospitalisations, diagnostic, médicaments). Il occasionne l'absentéisme en milieu scolaire et professionnel entraînant une baisse de la rentabilité dans ces secteurs d'activités.

Concernant les maladies transmissibles (infectieuses et parasitaires), le Gabon demeure dans un contexte d'épidémie généralisée pour ce qui est du VIH, avec une prévalence de 4,1 % (EDSG 2012). On note une augmentation exponentielle des cas de tuberculose avec une prévalence de 563 pour 100 000 habitants, y compris des cas de tuberculose multirésistante. Les capacités de gestion des programmes, la cartographie, le renforcement du système de surveillance, le dépistage et le traitement précoce ont été améliorés pour les maladies tropicales négligées.

❖ **Augmentation exponentielle des maladies non transmissibles**

Les maladies non transmissibles (MNT) constituent une source de préoccupation croissante pour les autorités sanitaires, compte tenu de l'augmentation de la durée de vie, de l'urbanisation croissante, et de l'adoption d'un mode de vie sédentaire multipliant les facteurs de risques. Selon les résultats

de la revue du Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015, la mortalité imputable aux maladies non transmissibles (716 pour 100 000 habitants) est devenue supérieure à celle attribuée aux maladies transmissibles (615 pour 100 000 habitants).

Ainsi les maladies cardiovasculaires, le diabète et les cancers sont devenus des motifs fréquents de consultation dans les structures hospitalières et une source importante de la baisse de productivité. D'après la Fédération internationale du diabète (FID), la prévalence du diabète au Gabon était de 9,8 % en 2013, selon le rapport de la journée nationale des maladies cardiovasculaires, celle de l'hypertension artérielle était de 5 % en 2012, et selon les statistiques sanitaires mondiales de l'OMS, un sujet sur cinq était obèse en 2013. La prévalence de l'inactivité physique est de 15,3 % et celle de la consommation insuffisante de fruits et légumes de 70,6 %.

Les résultats des derniers comptes de la santé ont montré que les dépenses pour les maladies non transmissibles sont équivalentes aux dépenses des maladies infectieuses et parasitaires. Le fardeau grandissant lié aux MNT constitue un défi supplémentaire pour le système de santé. S'agissant de la santé mentale et de la lutte contre les addictions, le pays dispose d'une politique et d'un plan stratégique de santé mentale, faiblement mis en œuvre.

❖ **Menace persistante des flambées épidémiques et autres urgences et catastrophes**

○ **Situation épidémiologique de la Covid 19**

Depuis la notification du premier cas de Covid 19 au Gabon le 12 mars 2020, le pays a enregistré, à la date du 24 mai 2022, 47.622 cas et 304 décès. Le nombre de nouveau cas est en baisse, avec une incidence inférieure à 1%. A l'échelle mondiale, bien que le nombre de nouveaux cas et de décès notifiés soit également en baisse, on note cependant une augmentation des nouvelles infections dans plus de 70 pays. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande donc aux Etats Membres de rester mobilisés et d'intensifier la vaccination contre la Covid 19.

Par rapport à la cible de 50% de la population cible vaccinée, la couverture vaccinale nationale est de 30% pour la première dose et 25% pour ceux qui ont reçu au moins deux doses.

○ **Menace de Fièvre Hémorragique à virus Ebola**

Le pays a enregistré quatre épidémies de maladie à virus Ebola localisées dans une seule région sanitaire entre 1994 et 2002. Suite à la détection d'un cas de fièvre Ebola à Abidjan en Côte d'Ivoire, en août 2021, le dispositif de contrôle et de surveillance de la maladie a été renforcé, notamment aux portes d'entrée aériennes, terrestres et maritimes.

Plus récemment, l'OMS a déclaré ne pas exclure un risque de transmission régionale et internationale du virus Ebola, à la suite d'une nouvelle épidémie de cette fièvre hémorragique à Mbandaka, en République Démocratique du Congo (RDC). La résurgence du virus dans cette ville du nord-ouest de la RDC a fait deux morts depuis le 21 avril 2022. A la date du 27 avril, 267 cas contacts avaient été identifiés.

○ **Menace de variole du singe ou « Monkeypox »**

Une épidémie de variole du singe a récemment pris naissance en Europe et touche désormais plus de 20 pays en dehors de l'Afrique. Le nombre de cas est passé d'une centaine au mois de mai 2022 à plus de 57 000 cas en septembre 2022. 22 décès ont été notifiés dans le monde selon l'OMS.

Le Gouvernement a élaboré un plan de riposte nationale à une éventuelle survenue de cette épidémie au Gabon et reste mobilisé malgré l'absence de notification de cas dans notre pays.

❖ **Evaluation des risques sanitaires**

La dernière évaluation des risques sanitaires par l'outil STAR au Gabon remonte à septembre 2019. Les principaux types de risque identifiés par les experts au cours de cet exercice sont les suivants :

- les risques biologiques comme les maladies humaines épidémiques ou endémiques (gale, fièvre jaune, Ebola etc.), les zoonoses et les intoxications alimentaires ;
- les risques naturels et environnementaux comme les traumatismes non intentionnels, les évènements météorologiques, les effondrements et les éboulements localisés, les inondations et la pollution d'air ;
- les risques technologiques comme les accidents industriels, les explosions et incendies, le transport d'hydrocarbure, les incidents radionucléaires ;
- les troubles sociaux.

Les tableaux suivants présentent les résultats de cette évaluation des risques sanitaires.

Tableau 15 : sommaire des risques identifiés et le niveau.

Niveau de Risques	Nombre des Risques Identifiés (% Total)
Très Élevé	1 (2.6%)
Élevé	4 (10.5%)
Modéré	3 (7.9%)
Faible	12 (31.6%)
Très Faible	18 (47.4%)

Tableau 16 : résumé de la liste des risques identifiés par les experts avec l'encodage.

1. Pollution Atmosphérique	2. Tremblement de terre	3. Coulée de boue	4. Vague seiche
5. Tsunami	6. Glissement de terrain	7. Liquéfaction	8. Feu de brousse
9. Air (crash)	10. Route AVP	11. Rail déraillement	12. Eau Naufrage
13. Mouvements de Populations	14. Agitation civile	15. Terrorisme	16. Radioactivité
17. Incendies	18. Explosions	19. Risque toxique	20. Effondrement des mines
21. Déversement des produits chimiques	22. Fuite de Gaz	23. Effondrement structural d'un bâtiment	24. Rupture d'un barrage
25. Contamination alimentaire	26. Crise Financière/Inflation	27. Tempête Tropicale	28. Tempête convectifs
29. Inondation	30. Gale	31. Chikungunya	32. Dengue
33. Cholera	34. Fièvre jaune	35. Rougeole	36. Gripes
37. Rage	38. Ebola		

Chaque type de risque/menace a été évalué et le tableau suivant indique la classification faite pour chaque menace.

Tableau 17 : Résumé des Risques Identifiés Très Elevé, Elevé et Modéré (n=8)

Code	Dangers	Niveau de Risques	Exposition	Fréquence	Probabilité	Capacité	Impact	Niveau Confiance	Conséquences
36	Grippes	Très Elevé	Tous	Perennial	Presque Certain	Critique	Critique	Satisfaisant	Immédiat : Epidémie, Décès, Pandémies (potentielle) Secondaire : Trauma psycho ; Epidémie (animaux,)
35	Rougeole	Elevé	Enfants <5 ans	Fréquent	Très Probable	Faible	Grave	Très Satisfaisant	Immédiat : Infection respiratoire, affections oculaires, cutanées Secondaire : Epidémie, trauma psycho, décès
30	Gale	Elevé	Tous	Perennial	Presque Certain	Partielle	Modéré	Satisfaisant	Immédiat : Epidémie, Pandémies, Décès Secondaire : Epidémie ; traumatisme psycho
16	Radioactivité	Elevé	Zone (64,569 personnes); Pop haut risque: 60%	Random	Très Probable	Faible	Modéré	Satisfaisant	Immédiat : Maladie hydrique Secondaire : Handicap, troubles fxn/comportement, stress post trauma
10	Route AVP	Elevé	Tous	Random	Très Probable	Très Fable	Modéré	Très Satisfaisant	Immédiat : Décès, coma, brulures, trauma, choc émotionnel, empoissèrent Secondaire : Handicap, troubles fxn/comportement, stress post trauma
6	Glissement de terrain	Modéré	Zone Urbaine	Fréquent	Probable	Partielle	Modéré	Satisfaisant	Immédiat : Décès, trauma Secondaire : Handicap, troubles psycho, maladies hydriques
7	Feu de brousse	Modéré	Zone Rurale	Perennial	Presque Certain	Partielle	Mineur	Satisfaisant	Immédiat : Asphyxie, brulures, affections oculaires Secondaire : broncho-pulmonaires, handicaps, cancers, affections oculaires
34	Fièvre jaune	Modéré		Rare	Peu Probable	Partielle	Grave	Très Satisfaisant	Immédiat : Fièvre, ictère (jaunisse) Secondaire : Trauma psycho

4.2 Risques liés aux catastrophes naturelles

4.2.1 Définition du risque

Selon la terminologie de l'UNDDR (anciennement UNISDR), c'est-à-dire le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, point focal des Nations Unies dans ce domaine, un risque de catastrophe naturelle est défini comme *la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives*. Dans le sens technique, il est défini par la combinaison de trois termes : danger, exposition et vulnérabilité.

4.2.2 Nature de catastrophes et leur impact sur les populations

Le Gabon, comme plusieurs pays de la planète, est régulièrement exposés aux menaces croissantes provoquées par des aléas naturels accentués par les changements climatiques. De ce fait, il devient très vulnérable face aux inondations, aux tornades, aux tempêtes, aux vents violents, aux orages, aux glissements de terrain, aux épidémies, aux incendies etc.

Ces catastrophes qui montrent la fragilité aux risques d'origine naturelle dont sont victimes nos populations, constituent une réelle menace pour notre pays et sont un frein au développement durable.

4.2.3 Historique de l'impact des catastrophes sur les populations (Période de 2013 à septembre 2022)

Tableau 18 : impact des catastrophes sur les populations.

N° Ordre	PROVINCES	INONDATIONS (Nbre de ménages)	ORAGES (Nbre de ménages)	INCENDIES (Nbre de ménages)	EBOULEMENTS (Nbre de ménages)
1	Estuaire	1 894	519	441	34
2	Haut Ogooué	240	272	30	1
3	Moyen Ogooué	1 523	118	37	0
4	Ngounié	2 086	109	10	0
5	Nyanga	370	137	6	0
6	Ogooué Ivindo	1	98	8	0
7	Ogooué Lolo	3	312	6	0
8	Ogooué Maritime	3	0	7	0
9	Woleu Ntem	0	283	71	0
TOTAL MENAGES IMPACTES		6 123	1 986	677	40

Source : Direction Générale de la Protection Civile

4.2.4 Impact sur les finances publiques (2013 à septembre 2022)

Tableau 19 : impact des catastrophes sur les finances publiques.

N° Ordre	Risques	Ménages Impactés	Coûts estimés en FCFA
1	Inondation	6 123	2 526 019 573
2	Vents violents (tempête, orage, tornade)	1 986	1 573 546 382
3	Glissements de terrain (éboulement)	40	121 500 001
4	Incendies	677	1 515 692 765
TOTAL		8 826	5 735 258 721

Source : Direction Générale de la Protection Civile

4.2.5 Justificatif de l'impact budgétaire

La gestion des catastrophes occupe une place de choix dans l'agenda du ministère de l'Intérieur à travers la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC). Elle constitue un pan important de son action.

Les conséquences des aléas naturels et ceux provoqués par l'homme sur les populations sont souvent désastreuses, à l'image :

des **inondations** :

- détérioration des meubles (canapés, fauteuils, chaises, literies) ;
- détérioration des appareils électroménagers ;
- dégâts sur les installations électriques.

des **orages** :

- destruction totale ou partielle de la charpente ;
- destruction totale ou partielle du plafond ;
- dégâts sur les installations électriques.

des **glissement de terrain** :

- détérioration des meubles (canapés, fauteuils, chaises, literies) ;
- détérioration des appareils électroménagers ;
- dégâts sur les installations électriques.
- perte de la maison ;
- perte de la vie humaine.

des **incendie** :

- perte de la maison et de son contenu ;
- perte de vie humaine ;
- impacts lourds (intoxication par gaz et fumées, brûlures, asphyxie, blessures...)

Le fichier des sinistrés est établi chaque année sur la base de l'évaluation faite par la DGPC, conformément à une grille standard prévue à cet effet. Le montant mentionné ci-dessus est la conséquence des sinistres cumulés de 2013 à 2021.

4.2.6 Principales mesures prises

Les facteurs de risque dans notre pays sont contrôlés à travers la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des catastrophes.

A. Politique nationale de prévention de catastrophes

❖ Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire :

- loi n°021/2004 du 02 février 2005, relative au Plan d'Exposition aux Risques qui crée le Fonds de Concours pour Risques ;
- décret n°00672/PR/MISPID du 16 mai 2011 qui crée et organise la Plate-forme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe ;
- décret n°0294/PR/MISPID du 04 juin 2015 qui porte création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Protection Civile ;
- arrêté n°00979/PM/MISPID du 11 novembre 2010 qui crée et organise le Comité Interministériel d'Experts en Gestion de Situations d'Urgence ;

- arrêté n°0067/MISPID/DGPR du 14 mars 2013 qui organise les Comités provinciaux de la Plate-forme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe.

❖ **Réalisation de quelques activités qui visent à :**

- réduire le niveau d'exposition aux aléas (spots de sensibilisation contre les inondations ; sensibilisation sur le transport des marchandises dangereuses ...) ;
- recueillir et collecter les données utiles à l'établissement d'une carte nationale des zones à risques ;
- renforcer les capacités des parties prenantes dans la gestion de risques de type Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC) ;
- installer et former les Comités provinciaux de la Plate-forme nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe ;
- Procéder à des sessions de formations en secourisme routier et au maniement des extincteurs de type ABC.

B. Politique nationale de gestion de catastrophes

❖ **Organisation prévue en cas de situation d'urgence**

En cas de situation d'urgence, le niveau de responsabilité est de trois (3) ordres :

- décisionnel, avec le Comité Interministériel d'Experts en Gestion des Situations d'Urgence, placé sous la Haute Autorité du Premier Ministre ;
- organisationnel, avec la Plate-forme nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe, Placée sous l'Autorité du Ministre de l'Intérieur ;
- opérationnel, avec le Comité Provincial de la Plate-forme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe, placé sous l'Autorité du Gouverneur de Province.

❖ **Inscriptions budgétaires pour la gestion des catastrophes**

Un Fonds de Concours pour Risques (FCR) a été institué par la loi n°021/2004 du 02 février 2005 susvisée. Malheureusement, ce Fonds destiné au financement des programmes et projets de lutte contre les catastrophes et les calamités, et alimenté à concurrence de 3 000 000 000 FCFA, n'est plus approvisionné depuis 2012, du fait de l'absence d'alimentation du fonds par :

- les subventions de l'Etat et des Collectivités locales ;
- les fonds propres provenant des amendes ;
- les contributions des opérateurs économiques exerçant une activité susceptible de contribuer à la création ou à l'aggravation des risques au sens de la loi suscitée.

4.3 Risque sécuritaire

Le risque est un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité, pouvant causer l'insécurité.

Le Gabon entretient des relations stables à ce jour avec les pays voisins et les risques de guerre sont minimes, du fait de l'intégration du Gabon dans la brigade de réserve régionale de l'Union africaine en Afrique centrale, et de la coopération croissante avec les voisins (la zone CEMAC) en matière de sécurité dont l'objectif est de développer un espace intégré et d'y promouvoir un développement harmonieux.

La seule source d'inquiétude importante est la piraterie dans le golfe de Guinée. Une série d'incidents autour du mouillage de Libreville suggère que les eaux gabonaises sont ciblées par les pirates basés dans le delta du Niger pour la première fois depuis début 2014.

Pour évaluer de façon qualitative et justifier la probabilité de survenance et l'impact budgétaire il faudra : doter les unités telles que la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), le Groupement d'Actions Spéciales (GAS), le Centre Opérationnel de Commandement, de Coordination et d'Alerte (COPCCA) et la Brigade Nautique du matériel de dernière génération.

Pour la présentation des principales mesures et dispositions présent pour renforcer la sécurité dans les zones à risques ainsi que l'efficacité des interventions de l'armée nationale, il faudra :

- repérer, identifier et cartographier toutes les voies de pénétration maritime de la zone Nord et Sud ;
- identifier les villages à fort trafic (débarcadères) ;
- accentuer les patrouilles mixtes Brigade Nautique Nomba et DGDI appuyées par la BRI et le GAS ;
- mettre en place des postes de commandement mixte sur toute l'étendue du territoire pour relayer les informations en temps et en heure.

4.4 Risques liés au secteur forestier

Tableau 20 : identification des risques, quantification et mesures d'atténuation du risque.

N°	Identification du risque	Description du risque	Probabilité de survenance			Impact budgétaire potentiel (FCFA)			Mesures d'atténuation
			Faible <10%	Moyenne Compris entre 10 et 40%	Elevé >40%	Faible <5%	Moyenne Compris entre 5 et 20%	Elevé >20%	
1- Risques liés au recouvrement de la taxe de superficie (DG Forêts), prévisions (14 869 027 100 FCFA)									
1-1	Compensations liées au reversement non effectif par l'Etat de la TVA à certains opérateurs économiques du secteur forêts-bois	Pour des raisons de non-paiement de la TVA due par l'Etat aux opérateurs forestiers qui ont investi dans l'industrialisation, certains opérateurs veulent directement convertir cette dette en ne payant pas la taxe de superficie		x			600 000 000		L'Etat devrait prendre toutes les dispositions relatives au reversement de la TVA aux opérateurs bénéficiaires dans les délais impartis
1-2	Etablissement des moratoires hors délais (plus d'un an, or la taxe des annuelle) à certains opérateurs sans s'en référer au Ministère technique en charge des E&F, ni au Trésor en charge du recouvrement.	Des moratoires étaient négociés sans l'avis de l'administration forestière. Aujourd'hui, il faut impérativement cet avis du ministère en charge des Forêts. Certains opérateurs mettant en avant les difficultés de leurs trésoreries négocient des moratoires non conformes qui leur sont accordés par erreur car dépassant parfois l'année budgétaire concernée, du fait que lors de ces négociations l'administration des E&F n'est pas associé, encore moins les services du Trésor dont relèvent la mission d'établir des moratoires.		x			300 000 000		Accorder des moratoires avec l'avis technique du Ministère en charge des Forêts d'une part et des services du trésor dont relèvent cette mission d'établir les moratoires qui ne doivent pas dépasser l'année budgétaire concernées avec pour date butoir fin novembre.

1-3	Manque de collaboration véritable et transparente entre les administrations concernés (E&F – Economie – Budget)	Les données de base de travail entre les administrations ne semblent pas harmonisées entre les administrations (cartographie des permis, les superficies actives, les superficies certifiées, les superficies aménagées, les superficies non aménagées...). Les données relatives à la liquidation et au recouvrement ne sont pas systématiquement échangées entre les administrations	x			100 000 000	Les administrations devraient échanger les données techniques permettant le suivi de la liquidation de la taxe, de même que les recouvrements y relatifs.
1-4	La non initiation des opérations de liquidation par les services techniques du Ministère en charge des Eaux et Forêts en collaboration avec les services des impôts	Actuellement la liquidation est faite par les services des impôts qui ne disposent pas de toutes les données techniques nécessaires. Aussi, cette administration ne dispose pas de tous les moyens de pression sur les opérateurs économiques de la filière se soldant par un faible niveau de recouvrement de la taxe				6 000 000 000	La mission relative à la liquidation de la taxe devrait revenir au Ministère en charge des E&F qui peut mieux faire la pression aux opérateurs ; Dans le cas où cette mission reste aux services des impôts, il serait souhaitable de mettre en place une plateforme de collaboration et d'échange collégiale entre les deux administrations
2- Risques liés au recouvrement de la taxe de transfert (DG Forêts), prévisions (797 620 000 FCFA)							
2-1	Non maîtrise du montant réel des cessions	Les négociations de paiement se font en dehors de l'Administration forestière. Les coûts réels des transactions ne sont donc pas connus par l'administration.			x	500 000 000	Redéfinir une procédure nécessitant que l'administration en charge des E&F soit partie prenante dans ces négociations
3- Risques liés au recouvrement de la taxe de fermage (DG Forêts), prévisions (234 381 250 FCFA)							
3-1	Manque de dispositif légal présentant clairement les acteurs assujettis à cette taxe	Manque de visibilité sur les modèles de contrats liant les acteurs entre eux, de même qui sont les acteurs assujettis ou non à cette taxe			x	234 381 250	Il faut mettre en place un arrêté qui indique clairement qui doit payer la taxe de fermage ou pas, de même que les modèles de contrat entre les acteurs.
4- Risques liés au recouvrement des droits de sortie des produits transformés du bois (DG Industries), prévisions (30 130 216 955 FCFA)							
4-1	Délais très longs dans la procédure de déclaration en douane pour le recouvrement des droits de sortie des produits forestiers transformés	Temps mis entre l'activité d'emportage des produits transformés destinés à l'export et l'embarquement sur les navires desdits produits est très long (durée comprise entre et jours actuellement)	Faible moins 10%			1 506 510 847,75	Améliorer les procédures relatives à ces activités en vue de réduire au maximum les délais de déclaration en douane et la liquidation y relative
4-2	Non concordance entre les volumes emportés et exportés et les données financières liquidées et recouvrées	Manque de visibilité financière entre les volumes emportés destinés à l'export et les volumes réellement exportés			Elevé sup à 40%	12 052 086 782	Améliorer les procédures et outils de recouvrement Insérer le ministère sectoriel (DG Industries du bois) dans les procédures et les outils de recouvrement
5- Risques liés au recouvrement des amendes transactionnelles (DG Forêts), prévisions (800 000 000 FCFA)							
5-1	Non Généralisation de l'aménagement et la Certification	L'ensemble des concessionnaires forestiers est tenu de mettre en œuvre leurs différents plans d'aménagement. A ce titre, le risque de fraude devient faible			x	200 000 000	Mettre à disposition des agents de terrain, le matériel roulant adéquat en vue de leur permettre d'être plus présent sur les sites d'exploitation ou de préparation pour l'exploitation

5-2	Non perception des primes par les agents verbalisateurs	Les agents verbalisateurs ne perçoivent plus les ristournes dus après des missions de police forestière. La conséquence est le découragement et/ou la corruption.		x		240 000 000	Retour et pérennisation des primes au Ministère en charge des forêts.
6- Risques liés au recouvrement des amendes transactionnelles (DG Industries), prévisions (371 000 000 FCFA)							
6-1	Absence du budget d'investissement en vue du renforcement des capacités de la Direction Générale des Industries	Non mise à disposition du budget d'investissement (renforcement de capacité opérationnel)			Elevé sup à 40%	148 400 000	Prise en compte des budgets investissement de la DGI pour le renforcement des capacités opérationnel
6-2	Délai de traitement des engagements des missions de terrain très long	Lourdeur administrative au des procédures de traitement des dossiers d'engagement des missions de contrôle			Elevé sup à 40%		Allègement des procédures de traitement des dossiers engagements notamment le volet missions de terrain
7- Risques liés au recouvrement des amendes transactionnelles (DG Environnement), prévisions (400 000 000 FCFA)							
7-1	Réduction du nombre d'infractions au code de l'Environnement	Le système d'alertes existant ne permet pas d'identifier toutes les infractions commises			50%	80 000 000	Renforcer le partage d'information avec les autres administrations centrales et les services déconcentrés
7-2		Les opérateurs améliorent leurs moyens de production et réduisent leur impact sur l'environnement			20%	80 000 000	Aucune mesure car objectif visé
7-3		Capacités insuffisantes dans l'instruction des dossiers de contentieux			15%	10 000 000	Renforcement de capacités des personnels et affectation de nouveaux agents
7-4		Absence d'un répertoire exhaustif d'opérateurs exerçant une activité ayant un impact sur l'environnement.	5%			10 000 000	Adoption d'un cadre légal
8- Risques liés au recouvrement des recettes liées à la vente de bois illégal ou abandonné (DG Forêts), prévisions (3 200 000 000 FCFA)							
8-1	Doublon sur les déclarations enregistrées	Un même lot de bois peut faire l'objet de plusieurs déclarations par des tirs. La conséquence est l'augmentation du volume théorique disponible.	x			320 000 000	Vérification sur le terrain des lots déclarés par des agents assermentés des Eaux et Forêts de la localité.
8-2	Défaut de paiement des ordres de versement émis	Plus de la moitié des postulants à l'achat des bois sont des démarcheurs gabonais qui n'ont de capacité financière pour honorer leurs offres. La conséquence est que le bois n'est pas vendu à juste titre.			x	800 000 000	Mettre en place des mécanismes pour vérifier la solvabilité du postulant
8-3	Dépréciation des bois	Plus le temps passe, plus le bois est exposé aux intempéries et perd de la valeur.			x	1 000 000 000	Prendre des mesures pour une liquidation rapide de ces bois.
8-4	Vol du bois déclaré	Il nous est arrivé de constater les différences entre les volumes annoncés dans les rapports de nos agents sur le terrain et la réalité au moment de l'achat par les opérateurs. Du bois est subtilisé frauduleusement par les opérateurs véreux.	x			50 000 000	Mise à disposition des équipes de terrain, des moyens roulants leur permettant d'être actifs et réguliers sur le terrain.
9- Risques liés au recouvrement des frais d'agrément (DGF), prévisions (31 110 000 FCFA)							
9-1	RAS	RAS				0	RAS
10- Risques liés au recouvrement des frais d'agrément (DG Industries), prévisions (56 950 000 FCFA)							

10-1	Retard de paiement des frais d'agrément	Retard de paiement entre la délivrance des ordres de versement et le paiement effectif			Elevé sup à 40%	22 780 000	Mise en place d'un délai de paiement
11- Risques liés au recouvrement des frais d'agrément (DGEPN), prévisions (23 750 000 FCFA)							
11-1	Réduction du nombre de dossiers traités	Nombre de cabinets éligibles à cet agrément limité		15%		1 000 000	Assurer la vérification de la conformité des cabinets exerçant dans le domaine environnemental à la réglementation en vigueur
12- Risques liés au recouvrement des autorisation administrative (DGEPN), prévisions (16 000 000 FCFA)							
12-1	Réduction du nombre d'actes administratif traités	Ralentissement de l'activité économique avec une diminution du nombre de nouveaux projets soumis à autorisation		15%		3 500 000	Aucune action car la mise en place de nouveaux projets ne dépend pas de la DGEPN
13- Risques liés au recouvrement des frais de licence ozone (DGEPN), prévisions (10 200 000 FCFA)							
13-1	Réduction du nombre de licences à délivrer	Baisse des importations en lien avec la réglementation internationale		50%		1 000 000	Aucune action à mener car la baisse des importations ne dépend pas de la DGEPN
14- Risques liés au recouvrement des autorisation spéciale ozone (DGEPN), prévisions (19 286 400 FCFA)							
14-1	Identification insuffisante des opérations en lien avec les importations	Les données existantes ne sont pas le fruit d'un croisement d'informations entre les différentes administrations concernées		30%		1 200 000	Renforcer le partage d'information avec les autres administrations centrales et les services déconcentrés
15- Risques liés au recouvrement des taxes de sciage (DG Industries), prévisions (5 937 000 FCFA)							
15-1	Retard de paiement de la taxe sur le sciage de long	Retard de paiement entre la délivrance des ordres de versement et le paiement effectif			Elevé sup à 40%	2 374 800	Mise en place d'un délai de paiement
16- Risques liés au recouvrement des frais de charges Forestières (DGF), prévisions (8 550 000 FCFA)							
16-1	Suspension momentanée de l'attribution des autorisations de sciage de long	Suite à des débordements de certains usagers, le Ministre a suspendu pour un moment l'attribution des autorisations de sciage de long sur l'ensemble du territoire. La conséquence est le faible recouvrement de cette taxe en 2021.			x	6 000 000	Mettre en place des mécanismes d'attribution de ces autorisations de sciage de long en étudiant les dossiers au cas par cas, notamment aux usagers qui ne font pas le commerce.
17- Risques liés au recouvrement des frais permis CITES (DGFAP), prévisions (1 600 000 FCFA)							
17-1	Absence des espèces CITES à exporter	Non établissement des permis	x			40 000	
17-2	Interdiction d'établir les permis	Interdiction du gouvernement gabonais à exporter les espèces menacées d'extinction au regard leur disparition	x				Respecter les procédures/doubler de vigilance
17-3	Instabilité/conflit politique	Non exportation	x				Promouvoir l'Etat des droits
18- Risques liés au recouvrement des frais permis Ordinaire de chasse (DGFAP), prévisions (5 000 000 FCFA)							
18-1	Non délivrance des carnets de permis Ordinaire de chasse	Absence des carnets de permis Ordinaire de chasse due au manque de moyens financiers pour impression	x			200 000	Permettre le décaissement des budgets du fonctionnement
18-2	Non délivrance des carnets de permis Ordinaire de chasse	Réticence des chasseurs indéclicats à régulariser leur situation administrative	x				Prendre des mesures exceptionnelles pour les inciter à régulariser leur situation administrative (campagnes de sensibilisation)
19- Risques liés au recouvrement des frais de permis de Port d'armes (DGFAP), prévisions (3 600 000 FCFA)							
19-1	Non délivrance de permis de Port d'armes	Absence des permis de Port d'armes due au manque de moyens financiers pour impression	x			150 000	Permettre le décaissement des budgets du fonctionnement

20- Risques liés au recouvrement des amendes transactionnelles (ANPN), prévisions (50 000 000 FCFA)							
20-1	Insuffisance budgétaire pour la surveillance	Les fonds mobilisés pour la surveillance ne permettent pas d'assurer des patrouilles régulières des APs. Moins de patrouilles = moins de chance d'arraisonnement		x		5 000 000	Davantage communiquer aux partenaires extérieurs et intérieurs les enjeux de la surveillance des APs afin de mobiliser les fonds budgétisés
20-2	Contrevenants deviennent disciplines	Les contrevenants restent hors des APs pour éviter les patrouilles ANPN	x				
21- Risques liés au recouvrement des entrées touristiques (ANPN), prévisions (164 000 000 FCFA)							
21-1	Non-respect des conventions	Les partenaires n'honorent pas leurs engagements	x			16 400 000	Contact permanent et suivi rigoureux des règlements des partenaires
21-2	Non ristourne du Trésor Public	Les versements des entrées touristiques dans la APs qui sont effectués au Trésor Public ne reviennent pas dans le compte de l'ANPN			x		Suivi avec AC et agents du Trésor sur les recettes touristiques
22- Risques liés au recouvrement des redevance Airtel (ANPN), prévisions (56 000 000 FCFA)							
22-1	Tension de trésorerie	Partenaire, suite aux tensions de trésorerie liées à la situation économique générale du pays, reporte le règlement de la redevance annuelle		x		5 600 000	
23- Risques liés au recouvrement des frais du Beurre de MOABI (ANPN), prévisions (5 000 000 FCFA)							
23-1	Tension de trésorerie	La situation économique générale fait que le chiffre d'affaires baisse	x			500 000	Assurer la présence de l'ANPN dans les ateliers d'artisans, communiquer davantage sur le produit moabi pour susciter l'intérêt
24- Risques liés au recouvrement des Frais de gestion des projets (ANPN), prévisions (119 175 880 FCFA)							
24-1	Non-respect des conventions	Les partenaires n'honorent pas leurs engagements	x			11 000 000	Contact permanent et suivi rigoureux des règlements des partenaires
25- Risques liés au recouvrement des frais de concession exploitation EPC (ANPN), prévisions (18 000 000 FCFA)							
25-1	Tension de trésorerie	Partenaire, suite aux tensions de trésorerie liées à la situation économique générale du pays, reporte le règlement de la redevance annuelle		x		1 800 000	
26- Risques liés au recouvrement des frais de prestations pour les entreprises forestières (AEAFFB), prévisions (12 000 000 FCFA)							
26-1	Les entreprises qui sont dans le besoin ne sollicitent pas les prestations de l'Agence - absence	Pour des raisons propres aux entreprises, celles-ci peuvent ne pas solliciter l'Agence pour certaines prestations techniques		x		9 000 000	Faire la publicité des atouts techniques de l'agence pour aider et accompagner les opérateurs qui sont dans le besoin.
27- Risques liés au recouvrement des frais d'appui technique aux entreprises (AEAFFB), prévisions (138 000 000 FCFA)							
27-1	Non inscription par les services compétents du budget, d'une dotation d'investissement au bénéfice de l'agence	Les prestations prévues auprès des entreprises demandent des investissements préalables à faire. Or l'agence n'est pas bénéficiaire d'un budget d'investissement y relatif depuis 2012 (date de création de l'agence)			x	124 200 000	Le Ministère du budget doit consentir à l'inscription d'un budget d'investissement au bénéfice de l'agence pour permettre à cette dernière d'apporter son assistance technique aux entreprises et de mettre son projet d'autonomisation
28- Risques liés au recouvrement des recettes propres (ENEF), prévisions (279 500 000 FCFA)							
28-1	Absence de paiement de frais de scolarité	Arrête des cours pendant l'année académique			x	279 500 000 = 100 ? = 20 % 279 500 000 X 20 = 55 900 000 / 100 = 55 900 000	Mise en place d'une politique d'accompagnement (Heures supplémentaires, gestion des épidémies etc.)
28-2	Paiement partiel de frais de scolarité	Année académique perturbée		x		55 900 000	Initier le dialogue social entre les partenaires sociaux, les étudiants et les parents

28-3	Difficultés de paiement de frais de scolarité	Insolvabilité des parents d'étudiants		x			<ul style="list-style-type: none"> - Les employeurs doivent garantir le paiement des salaires, primes et autres avantages pour permettre aux parents de s'acquitter des frais de scolarité de leurs enfants ; - étudier la possibilité d'établir des moratoires de paiement des frais de scolarité à l'endroit des étudiants et des parents.
TOTAL						24 520 803 680 FCFA	

Source : Ministère en charge des Forêts et de l'Environnement

4.5 Risques juridiques

Le risque juridique peut être défini comme l'évènement qui est à l'origine de la non-exécution d'un contrat, ou à l'origine d'un évènement donné qui a des conséquences juridiques imprévues.

Les domaines dans lequel l'Etat est concerné sont les suivants (liste non complète) :

- les litiges de la commande publique ;
- les litiges d'investissements ;
- les litiges des marchés publics internationaux ;
- les litiges liés au personnel local des missions diplomatiques gabonaises à l'étranger ;
- les litiges liés au personnel de l'Etat, etc.

Les dossiers toujours en cours en fonction du type de contentieux :

- dossiers du contentieux international (50) : 300 milliards FCFA ;
- dossiers du contentieux national (1 200 dossiers) : 365 milliards FCFA

4.5.1 Les mesures de gestion des risques juridiques

Les rapports d'activités : cette gestion se fait par l'établissement de rapports d'activités semestriels établis par l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE), soit deux rapports par an, qui permettent d'évaluer de façon efficace les risques juridiques contenus dans chaque dossier. Chaque rapport contient des niveaux d'alerte (moyen, élevé, urgent) pour les dossiers contentieux aux enjeux financiers les plus importants.

Enfin, lesdits rapports sont régulièrement actualisés en fonction des évolutions procédurales, et des informations transmises par les administrations compétentes, dans le but de suivre rigoureusement le traitement de chaque dossier.

L'établissement d'un document spécifique sur la dette contentieuse de l'Etat : le document relatif à l'état de la dette contentieuse de l'Etat permet d'avoir un regard sur les économies réalisées par rapport aux demandes financières des parties adverses.

Il permet de faire un bilan et de dresser une courbe évolutive du montant de la dette contentieuse de l'Etat.

Dans ce même document, il est possible d'avoir un tableau qui dresse la liste des administrations qui sont à la source de plusieurs dossiers contentieux.

Ces informations permettent à l'Agence Judiciaire de l'Etat d'ajuster les recommandations qu'elle pourrait leur adresser pour les éventuels futurs contrats que ces dernières viendraient à signer

4.5.2 Mesures d'atténuation

L'existence d'un budget pour le règlement des condamnations pécuniaires : L'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) ne prend en charge que les condamnations pécuniaires (en application de l'article 5 du décret n°0116/PR/MBCP du 15 avril 2014), cela signifie qu'elle alloue principalement son budget au paiement des condamnations pécuniaires prononcées contre l'Etat ou ses entités.

4.6 Risques sociaux

Un risque social est un évènement qui peut survenir au cours de l'existence d'un individu et qui se traduira par une dégradation de ses conditions de vie nécessitant une prise en charge collective.

Un risque social peut également être défini comme un évènement plus ou moins prévisible, entraînant une baisse des revenus ou une hausse des dépenses, et pris en charge par la société au travers de la protection sociale.

Les principaux risques sociaux sont :

- la maladie ;
- la maternité ;
- les situations justifiant le paiement des prestations familiales ;
- les accidents du travail ;
- les maladies professionnelles ;
- l'invalidité, la vieillesse et le décès (survivants) ;
- la perte d'un emploi ou d'une activité génératrice de revenu.

En lien avec la problématique des risques budgétaires, et à la lumière de la pratique des administrations publiques du secteur social dans la gestion des finances publiques, les risques sociaux sont effectivement considérés dans leur ensemble comme des facteurs de risques budgétaires. L'ampleur de la survenance des phénomènes sociaux conjoncturels à l'échelle nationale et leur incertitude peuvent générer des coûts supplémentaires qui n'ont pas souvent été préalablement budgétisés

Les risques budgétaires inhérents à la nature des risques sociaux :

- risques de sécurité sociale pour les régimes contributifs ;
- risques de garantie sociale pour les régimes non contributifs ;
- risques attribués à d'autres évènements nécessitant une assistance publique, notamment les autres formes spécifique de dégradation des conditions de vie.

Les risques sociaux se muent en risques budgétaires dès lors qu'ils se traduisent par des déviations entre les prévisions de recettes et/ou de dépenses de l'Etat et les chiffres de l'exécution au terme d'un exercice budgétaire.

En effet, sous-estimer l'importance de la vulnérabilité de plus d'un tiers de la population constituée des Gabonaises économiquement faibles est un facteur de risque budgétaire majeur dans notre pays. Nous sommes conduits à l'affirmer au regard des ressources insuffisantes consacrées aux politiques mises en œuvre dans le secteur de la protection sociale.

En effet, au-delà des bénéfices d'une croissance économique inclusive, le système de protection sociale constitue un amortisseur déterminant dans le soutien d'une condition de vie acceptable pour les différents démembrements de la population que sont notamment :

- les personnes âgées ;
- les enfants en situation de vulnérabilité notoire (enfants des rues, enfants apatrides, jeunes en difficultés sociale, enfants exclus du système éducatif ou de leur environnement communautaire de base, etc.) ;
- les personnes vivant avec un handicap ;
- les conjoints survivants et les orphelins victimes de spoliation ou d'exclusion sociale.

L'analyse des difficultés vécues par ces populations nous conduit à présenter les risques sociaux qui peuvent être classés en deux catégories selon leur nature conjoncturelle ou structurelle.

Les risques sociaux résultant de facteurs conjoncturels sont notamment la crise économique qui a accentué la paupérisation des familles déjà fragilisées avec la perte des revenus ou des emplois qui en a résulté pour de très nombreux ménages, notamment du fait de l'arrêt des activités des entreprises pendant la période de confinement.

La crise sanitaire participe de ces causes conjoncturelles de la dégradation des conditions de vie des populations. Au-delà des aspects sanitaires, l'épidémie de la Covid 19 a impacté les revenus des ménages du fait des dépenses supplémentaires. Ces risques sociaux d'origine sanitaire se sont traduits par une hausse des dépenses publiques consécutives aux nombreuses sollicitations des structures sanitaires publiques mais également l'augmentation exponentielle des dépenses du Fonds de Garantie Sociale des Gabonais économiquement faibles encore appelé Fonds 3 de la CNAMGS.

L'organisation d'une vaste opération de distribution d'aides alimentaires (Bons d'achats et kits alimentaires) à près des 130 000 ménages dans le Grand Libreville illustre parfaitement ce risque budgétaire car le gouvernement avait l'obligation de prendre des mesures d'accompagnement en faveur des familles fortement impactées par la crise inattendue.

Les risques sociaux résultant de facteurs structurels dans notre pays sont la pauvreté endémique et l'exclusion sociale. La lutte contre ces phénomènes à un coût qui nécessite la mobilisation de ressources financières conséquentes. L'impact budgétaire pour la caisse de l'Etat est indéniable. Et par leurs natures complexes, la pauvreté endémique et l'exclusion sociale engendrent des incertitudes sur les dépenses de l'Etat à travers les mécanismes de prise en charge, la mesure des interventions de l'Etat, et donc le budget de l'Etat.

Dans le secteur de la protection sociale, les politiques conduites par le Ministère des Affaires sociales et des Droits de la Femme comprennent plusieurs dispositifs mis en œuvre pour atténuer leurs effets sur les populations concernées. Il s'agit notamment des interventions quotidiennes des travailleurs sociaux à travers tout le pays pour assister les personnes en difficulté sociale, y compris en milieu spécialisé, la couverture maladie pour le régime non contributif, des filets sociaux, etc.

Les sollicitations incessantes et non maîtrisées des populations prises en charge à travers ces mécanismes engendrent de nombreuses incertitudes dans l'évaluation de ces politiques publiques et des déviations entre les prévisions de dépenses et leur réalisation effective à la fin de chaque exercice budgétaire.

Les missions de base de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) visent à assurer la sécurité sociale aux travailleurs du secteur privé. Celles-ci s'articulent autour de quatre activités fondamentales à savoir :

- les prestations familiales et de maternité ;
- les risques professionnels, accidents de travail et maladies professionnelles ;
- les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès ;
- le service légal des prestations est complété par une action sanitaire et sociale.

Une cartographie des risques budgétaires élaborée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) présente les données ci-après :

Tableau 21 : identification des risques.

DOMAINES	RISQUES	CAUSES	CONSEQUENCES	ACTIONS CORRECTIVES
PRESTATIONS TECHNIQUES				
Prestations familiales Accidents et maladies professionnelles	Incapacité de payer les droits des bénéficiaires	Insuffisance de trésorerie	Insatisfaction des bénéficiaires (mouvements d'humeur, etc.) ; Recours en justice ; Surendettement auprès des banques ; Accroissement du déficit budgétaire ; Suspension de paiement des nouveaux droits	Urgence : Réforme multiparamétrique du régime de base ; Extension de la couverture sociale aux travailleurs mobiles et indépendants ; Financement alternatif (Taxe ou subvention) ; Dynamiser le recouvrement des créances (État : 80 milliards FCFA et employeurs : 200 milliards FCFA).
Pensions vieillesse				
ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES				
Structures médicales	Insuffisance du budget	Rétrocession des hôpitaux à l'État	Secteur non productif ; Perte de revenus conséquents ; Baisse d'activités	Redynamisation du secteur médical restant (CASS, RDM et CDM) ; Recouvrement de la dette relative à la rétrocession des hôpitaux (40 milliards FCFA).
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS				
Chantiers en arrêt depuis plusieurs années	Indisponibilité du budget	Décision de gestion risquée	Perte sur investissements ; Accroissement du déficit budgétaire.	Recherche de financements extérieurs ; Cession des actifs non stratégiques
RESSOURCES HUMAINES				
Accroissement de la masse salariale	Non maîtrise des charges ; Indisponibilité du budget	Recrutements massifs	Mise en place d'un plan social ; Surendettement auprès des banques ;	Réduction des charges de fonctionnement ; Élaboration d'un plan de recrutement stratégique.

Source : CNSS

5. RISQUES INSTITUTIONNELS

5.1 Risque de crédibilité du budget

5.1.1 Risques liés à la surestimation des recettes

La surestimation des recettes budgétaires constitue un risque prépondérant à la prévision budgétaire. Cette surestimation peut provoquer un déséquilibre budgétaire entre les recettes et les dépenses. Ces risques peuvent pousser le Gouvernement à recourir chaque fois au collectif budgétaire afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

Les facteurs qui expliquent les risques liés à la surestimation des recettes sont entre autres la compréhension incomplète du régime fiscal, le manque du système d'information et de compétences statistiques robustes. A cela on peut aussi noter le manque d'outils de programmation et de compétences correspondantes qui sont des vecteurs expliquant le déséquilibre budgétaire.

Tableau 22 : évolution de la mobilisation des ressources budgétaires (en millions FCFA).

	2018			2019			2020		
	LFR	Exécution	LFR	LF	Exécution	Ecart (en %)	LFR	Exécution	Ecart (en %)
Recettes totales et dons	2 042 181	1 760 698	86,0%	2 002 173	1 812 418	90,52%	1 590 063	1 473 688	92,7%
Recettes intérieures	2 039 961	1 760 698	86,3%	1 998 715	1 812 418	90,68%	1 590 063	1 473 688	92,7%
Recettes fiscales	1 212 926	970 026	80%	1 301 510	1 203 037	92%	1 158 565	1 075 957	93%
Recettes non fiscales	829 255	790 672	95%	700 663	609 381	86,97%	406 427	392 485	96%
Dons	2 220	0	0%	3 458	0	0%	25 071	5 246	21%

Source : lois de règlement 2018, 2019 et 2020

5.1.2 Risques de sous-estimation des dépenses

Les risques de sous-estimation des dépenses ont des conséquences majeures sur l'exécution des dépenses. Ces risques sont entre autres les ajustements qu'on pouvait apporter au budget ainsi que la possibilité de modifier la loi de finances en cours d'exécution.

En ce qui concerne les ajustements, ils peuvent s'opérer par les virements et transferts de crédits. Quant à la modification du budget, elle ne peut que s'opérer par un collectif budgétaire afin de modifier certaines dispositions de la loi initiale.

S'agissant des facteurs qui expliquent la sous-estimation des dépenses, on peut citer :

- le manque de la dynamique sectorielle dans la planification des dépenses ;
- le manque de compétences internes des ministères, Départements et Agences pour préparer leur budget ;
- un problème de planification et de programmation,
- l'absence de rigueur et de discipline budgétaires.

Pour ce faire, une des démarches consiste à institutionnaliser un séminaire national sur les finances publiques en début d'année, qui comprendrait, outre l'Etat central et ses établissements publics, les collectivités locales, mais aussi la protection sociale (CNAMGS,

Pensions, etc.). Communiquer les lettres plafond à temps et obliger tout le monde à respecter son plafond. Au vu de tout cela, il est plus qu'urgent de faire la proposition d'une loi de programmation des finances publiques.

Tableau 23 : évolution des dépenses (en millions FCFA).

	2018			2019			2020		
	LFR	Exécution	Ecart (en %)	LF	Exécution	Ecart (en %)	LFR	Exécution	Ecart (en %)
Dépenses totales	1 869 677	1 723 054	92%	1 907 871	1 642 322	86%	1 787 463	1 799 340	101%
Dépenses courantes	1 215 303	1 216 839	100,13%	1 206 733	1 149 413	95,25%	1 383 293	1 480 414	107,02%
Charges financières	231 951	210 873	91%	255 594	215 897	84%	276 483	316 038	114,31%
Personnel	640 859	700 308	109%	672 760	685 839	102%	683 000	659 367	96,54%
Biens et services	315 075	287 931	91%	288 538	280 950	97%	261 400	358 222	137,04%
Transferts	259 369	228 600	88%	245 435	182 624	74%	162 410	146 787	90,38%
Dépenses d'investissement	352 923	279 592	79%	381 043	257 778	68%	380 000	296 778	78,10%
Sur ressources intérieures	214 800	78 550	37%	186 720	151 905	81%	113 758	207 806	182,67%
Sur ressources extérieures	108 573	174 126	160%	183 599	105 873	58%	236 242	88 972	37,66%

Source : lois de règlement 2018, 2019 et 2020

5.1.3 Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement

La capacité d'absorption budgétaire est une caractéristique majeure qui peut entacher le circuit d'exécution des crédits d'investissements. Durant ces derniers exercices budgétaires, de 2017 à 2018, les chiffres montrent des taux d'exécution en deçà des 80%. Le taux de consommation du budget d'investissement ne dépasse pas dans les meilleurs des cas le plafond de 79% des crédits inscrits dans la loi de finances et pour certains ministères ce taux reste inférieur à 50%.

Ainsi, la sous-capacité d'absorption amène à des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires. Il s'agit d'une contreperformance dont les répercussions au niveau économique et social sont énormément considérables.

Les risques liés à la sous-capacité d'absorption trouve leur origine dans trois (3) principales causes : macroéconomiques, institutionnelles et managériales. A cet effet, des recommandations d'ordre général peuvent contribuer à atténuer les contraintes qui freinent le rythme du processus de l'exécution budgétaire.

Tableau 24 : taux d'exécution des dépenses d'investissement (en millions FCFA)

	LFR 2018			LF 2019			LFR 2020		
	Inscription budgétaire	Exécution	Taux	Inscription budgétaire	Exécution	Taux	Inscription budgétaire	Exécution	Taux
Dépenses d'investissement	352 923	279 592	79,0%	381 043	257 778	68%	380 000	296 778	78,1%
Ressources intérieures	214 800	78 550	36%	186 720	151 905	81%	113 758	207 806	182,6%
Ressources extérieures	108 573	174 126	160%	183 599	105 873	58%	236 242	88 972	37,6%

Source : lois de règlement, 2018, 2019 et 2020

5.1.4 Risques liés à l'exécution du budget

Pour parvenir à la maîtrise des risques inhérents aux dépenses courantes, il est nécessaire de cerner les problématiques qui expliqueraient les distorsions constatées à l'exécution du budget et les risques sous-jacents induits par cet état de fait.

Pour ce faire, plusieurs sources ou facteurs multidimensionnels peuvent être à l'origine des risques budgétaires et être catégorisés en cinq (5) points, notamment : le politique, le social, l'économique, le prévisionnel et le fonctionnel.

Le politique

- *L'impact des décisions gouvernementales sur les inscriptions budgétaires en cours d'exercice*

Les décisions gouvernementales expriment la volonté des plus hautes autorités à répondre aux besoins des populations jugées prioritaires. Celles-ci affectent l'exécution budgétaire qui peut conduire à des dépenses extrabudgétaires, source de risques.

Ce risque est d'autant plus élevé que la pression gouvernementale aboutit le plus souvent à l'exécution de ces dépenses, en effectuant des mouvements de crédits sous forme, soit de transferts, de virements ou des décrets d'avances à ratifier en loi de finances rectificative.

- *la transmission tardive des fiches d'habilitation / Habilitation tardive des acteurs de la chaîne managériale (arrêté ministériel)*

Les remaniements ministériels et les nominations peuvent intervenir en cours d'exercice budgétaire, or l'exécution des programmes votés dans la loi de finances est faite sous la responsabilité des ordonnateurs principaux qui sont, entre autres, des ministres. A cet effet, ces derniers désignent par arrêté, les ordonnateurs délégués qui sont soit des responsables de programmes (RPROG), des responsables de budgets opérationnels de programmes (RBOP), ou des responsables d'unités opérationnelles (RUO).

L'arrêté pris est par la suite transmis à la Direction du Suivi et de la Régulation de l'Exécution Budgétaire afin de procéder à l'habilitation des acteurs de la chaîne managériale sus mentionnés dans le système d'information Vectis avant la mise en place des crédits.

Le non-respect de ce préalable conduit à une habilitation tardive des RUO, conséquent une faiblesse d'exécution des crédits des lignes budgétaires concernées.

Le social

- *Le mandatement des dépenses non prévues*

Bien que l'exercice de préparation et de programmation consiste à prévoir l'ensemble des dépenses à prendre en charge dans le budget de l'Etat, il arrive toutefois, qu'en cours d'exercice, les dépenses non prévues dans la loi de finances fassent l'objet de mandatements. Cette situation a pour conséquences d'évincer, d'une part, les dépenses régulièrement inscrites dans les documents budgétaires, de constater l'exécution en dépassement de certains postes de dépenses détériorant in fine les soldes budgétaires, d'autre part.

L'économique

- *L'insuffisance des dotations budgétaires*

La dotation budgétaire est généralement considérée comme un montant affecté à certains emplois du budget.

A cet effet, dans l'exécution budgétaire, les crédits de chaque programme ou dotation, tels que définis respectivement aux articles 37 et 38 de la LOLFEB, sont répartis, en fonction de la nature économique des dépenses. Ainsi, une faible dotation budgétaire peut entraîner la non-réalisation de certains projets et objectifs fixés au préalable. Cette situation a pour corollaire une démotivation des acteurs de la chaîne managériale.

Le prévisionnel

Une mauvaise évaluation des projets à la phase de programmation implique une rallonge des crédits dans la phase d'exécution. Dans le cadre des projets pluriannuels, le report de la dotation budgétaire de la première année de réalisation pourrait être un risque qui met à mal la programmation des autres investissements.

5.2 Risque lié à l'incertitude de l'aide extérieure

Les risques liés à l'incertitude de l'aide extérieure sont un ensemble d'évènements éventuels ou facteurs pouvant causer une incidence entre les prévisions et les réalisations budgétaires.

Ainsi, comme risques liés à l'incertitude de l'aide extérieure nous avons la sous-capacité d'absorption de l'aide, le non-respect des mesures de politique économique édictées par les PTF et non remboursement à échéance d'une créance.

La capacité d'absorption de l'aide extérieure est limitée par des contraintes administratives. Il est certes normal que l'aide projet soit déboursée relativement lentement, au rythme de la réalisation des projets, mais l'expérience montre que la durée de réalisation des projets est souvent bien supérieure à celle qui avait été prévue au moment de l'étude du projet. Plus contestables sont les délais de déboursements des aides budgétaires (globales ou sectorielles) dont la finalité est précisément d'être à déboursement rapide.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont mis en place des procédures de gestion de leur aide qui sont parfois complexes, propres à chacun d'entre eux, et s'harmonisent parfois mal avec les faibles capacités d'administration des pays partenaires.

D'autre part le versement des aides budgétaires est généralement soumis à l'adoption par le pays partenaire de diverses **mesures de politique économique** dont la non réalisation empêche ou ralentit souvent le décaissement. Cette pratique de la conditionnalité peut conduire un de pays en développement à ne plus se sentir responsables de leur politique économique.

En effet, **le non remboursement à échéance d'une créance** peut entraîner des pénalités financières telle que les intérêts de retards qui viendraient augmenter la charge de la dette.

Tableau 25 : taux d'exécution des financements extérieurs (en millions FCFA).

LFR 2018			LF 2019			LFR 2020		
Inscription budgétaire	Exécution	Taux	Inscription budgétaire	Exécution	Taux	Inscription budgétaire	Exécution	Taux
108 573	174 126	160%	183 599	105 873	58%	236 242	88 972	37,6%

Source : lois de règlement 2018, 2019 et 2020

6. RISQUES A LONG TERME

6.1 Risque lié au régime de pensions des agents publics de l'Etat

Le régime général des pensions de l'Etat est régi par la loi n°04/96 du 11 mars 1996, en attendant la prise du décret d'exécution de la loi n°022/2018 du 08 février 2019 portant sur les principes fondamentaux des pensions de l'Etat.

Le financement du régime est assuré, depuis la loi n°21/2015 du 1er février 2016 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2016, par une cotisation salariale de 6% et une cotisation Etat employeur de 15% chacune assise sur la solde de base de l'agent public.

Les prestations familiales et sociales sont régies par la loi 007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants-droit. Cette loi permet à l'Etat de verser pour les agents publics, les retraités ou leurs ayants-cause les différentes prestations dues.

Les principales réformes envisagées :

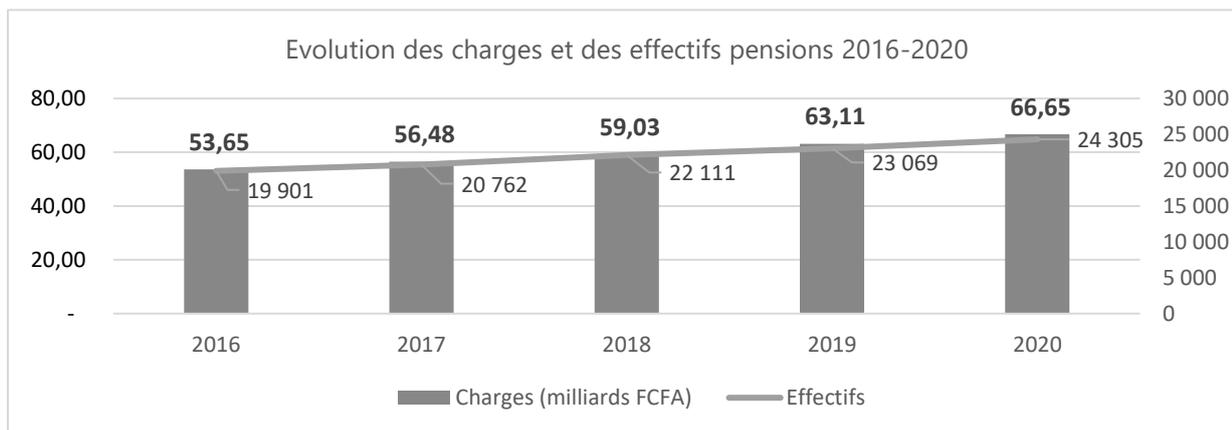
- l'arrimage de la liquidation des pensions à la nouvelle grille de rémunération des agents publics, par la détermination des nouveaux paramètres de liquidation dans un texte d'application de la loi n°022/2018 du 08 février 2019 déterminant les principes fondamentaux des pensions et abrogeant la loi n°04/96 sus citée. Cet arrimage doit être fait en préservant l'équilibre financier du régime sur le long terme ;
- la consolidation de l'approche assurancielle par réparation de gestion du régime général des pensions et par la consolidation du statut institutionnel de la Caisse, notamment son autonomie de gestion.

L'ensemble de ces réformes est sous tendu par les travaux en cours de l'étude actuarielle des régimes de sécurité sociale gérés par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales (CPPF), qui devraient aboutir sur :

- des propositions techniques de la réforme (paramétriques : taux de cotisation, assiette, taux d'annuité, etc.) ;
- des réformes et adaptations juridiques pour la réussite de la réforme (statut institutionnel de la CPPF) ;
- des discussions avec les partenaires techniques et sociaux pour que la réforme soit acceptée de tous.

Le graphique qui suit présente l'évolution synthétisée des effectifs et des charges des retraités sur la période 2016 à 2020 avec un effectif total de 24 305 retraités à fin décembre 2020.

Graphique 5 : évolution synthétisée des charges et effectifs pensions 2016-2020.



Source : CPPF

Ce graphique montre que les effectifs des pensions ont évolué annuellement en moyenne de 5.1% ces cinq (5) dernières années. Cet accroissement des effectifs induit une hausse proportionnelle des charges se situant en moyenne autour de 5.6% ce qui représente 3.7 milliards FCFA environ comme charge additionnelle annuellement.

Ce montant, uniquement occasionné par l'effet démographique naturel n'intègre pas la charge supplémentaire qui devrait être induite par l'arrimage de la liquidation des pensions au nouveau système de rémunération (NSR) mis en place pour les agents publics depuis juillet 2015.

À ce jour, le mécanisme de reversement des différentes quotes-parts de contribution au régime de retraite n'est pas effectif au profit de la Caisse. Pour le paiement des prestations chaque mois, le Trésor public met à disposition une subvention juste à temps, du montant mensuel des prestations à payer, en lieu et place de la part patronale légale.

Le tableau ci-après présente le niveau des créances de la CPPF vis-à-vis de l'Etat employeur du fait du non acquittement de la totalité de ses charges sociales de 2016 à 2020.

Tableau 26 : simulation des créances de la CPPF sur l'Etat.

Périodes	Synthèse (millions FCFA)		
	Cotisations prévisionnelles	Charges payées	Soldes
2016	114 465	53 549	60 916
2017	115 936	73 579	42 356
2018	110 807	77 262	33 544
2019	110 596	107 924	2 672
2020	108 317	84 551	23 766
TOTAL	560 120	396 865	163 256

Source : CPPF

La colonne "Soldes" indique le disponible résultant de l'écart entre les cotisations sociales annuelles et la charge réelle des prestations techniques. Son total (163,256 milliards FCFA) met en exergue le niveau des créances de la Caisse sur l'Etat du fait du non versement de sa part employeur.

Enfin, rappelons que le gel des recrutements dans la Fonction publique retenu dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie 2017 (PRE), a induit depuis quelques années une baisse des recettes (-3,64% en 2018, -0,91% en 2019 et -5,07% en 2020) de financement des pensions du fait de la diminution des cotisants. Cette baisse des actifs cotisants d'une part, l'arrimage de la liquidation des pensions sur le NSR, réclamé par les

retraités d'autre part, font planer des menaces sur le financement des pensions si des réformes ne sont pas engagées.

Toutefois, à ce jour le régime de retraite du secteur public n'enregistre pas d'arriérés de paiements, il en est de même pour les prestations sociales.

Les difficultés rencontrées dans la gestion du régime de pensions :

- le non-versement de la quote-part de l'Etat au taux de 15% fixé par l'arrêté n°009 de février 2016 ;
- l'augmentation annuelle du nombre de retraités et la baisse des cotisants due au gel de recrutements dans la Fonction publique. Ce qui a pour conséquence une dégradation du rapport démographique (3 cotisants pour 1 retraité à ce jour) ;
- l'inobservance de la disposition sur l'étanchéité des régimes du fait que le régime général supporte les charges des régimes spéciaux ;
- les différents dysfonctionnements de DV Web pour la gestion des pensions.

Perspectives en termes d'équilibre à moyen terme :

- réaliser une étude actuarielle de tous les régimes actuellement gérés par la CPPF pour la détermination des nouveaux taux de cotisation d'équilibre (prime échelonnée), afin d'assurer la viabilité à terme de ses régimes de protection sociale;
- préparer les éventuelles réformes paramétriques ;
- définir les pistes de réformes institutionnelles (maintenir le financement par cotisations ou revenir à la subvention de l'Etat) et en faire une pré-étude de faisabilité ;
- parvenir à recouvrer l'intégralité des frais de gestion ;
- pouvoir constituer des réserves techniques et de sécurité pour la pérennité du régime et contribuer à l'épargne nationale ;
- disposer des comptes bancaires pour assurer une gestion assurancielle ;
- instituer un fonds de réserves de sécurité pour chaque prestation ;
- verser les retenues au titre des cotisations sociales à la CPPF.

Le risque étant défini comme la survenance d'un événement susceptible d'empêcher l'atteinte d'un objectif, nous pensons que le non-versement de la part patronale au bon moment ; la sous-évaluation de la part patronale de l'Etat employeur au titre des pensions, la sous-évaluation budgétaire de la charge due à l'arrimage des pensions au Nouveau Système de Rémunération (NSR) ; la sous-évaluation budgétaire des recettes du CAS pensions constituent des risques élevés en matière de viabilité de la branche pensions des agents publics.

Tableau 27 : identification du risque

Identification du risque	Description du risque	Evaluation de l'impact budgétaire potentiel	
		Probabilité de survenance (Faible-moyen-élevé*)	
Risques liés à la viabilité financière du régime de pensions des agents publics de l'Etat	La branche Pensions des agents publics gérée par la CPPF est financée par les cotisations sociales (part patronale et salariale). Dès lors, l'Etat doit s'acquitter de ses obligations patronales (part patronale) aux dates exigibles. Les risques liés à la non-atteinte de cet objectif sont : Le non-versement de la part patronale au bon moment ; la sous-évaluation de la part patronale de l'Etat employeur au titre des pensions ; la sous-évaluation budgétaire de la charge due à l'arrimage des pensions au NSR ; la sous-évaluation	80%	80%

	budgétaire des recettes des CAS pensions et prestations familiales.		
--	---	--	--

Source : CPPF

Probabilité de survenance et impact budgétaire.

- Étude actuarielle du régime général des pensions réalisée en 2015 avec pour risque le déséquilibre de la branche (Probabilité de survenance > 50% ; Impact budgétaire > 20%) ;
- Diagnostic du système d'information réalisé par la CPPF en collaboration avec SOCIEUX+(UE) avec pour risque la non prise en compte des mesures nouvelles (législative ou réglementaire) dans la liquidation des PT (Probabilité de survenance > 50% ; Impact budgétaire > 20%) ;
- Étude d'impact pour parachever l'effectivité du NSR et la revalorisation des pensions principales avec pour risque le déséquilibre de la branche (Probabilité de survenance > 50% ; Impact budgétaire > 20%).

Mesures déjà prises ou à venir pour prévenir la détérioration de l'équilibre du régime des pensions des agents publics de l'Etat :

- Création des Comptes d'Affectations Spéciales (CAS) « Pensions » et Prestations Familiales » suivant les dispositions des articles 39 et 40 de la loi des finances 2016 ;
- L'arrêté n°00010/MBCP fixant les règles de gestion des comptes d'affectation spéciale pensions et prestations familiales ;
- Institution d'une cotisation patronale de l'Etat employeur en sus de la cotisation salariale (loi n°0021/2015 du 1er février 2016 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2016) ;
- L'arrêté n°00008/MBCP fixant les taux des cotisations de l'État, des Collectivités locales, des établissements publics et de leurs agents au régime des prestations familiales ;
- L'arrêté n°00009/MBCP fixant les taux des cotisations de l'État, des Collectivités locales, des établissements publics et de leurs agents au régime des pensions ;
- Les dispositions portant sur les frais de gestion des établissements publics personnalisés (EPP) prévues dans la loi de finance rectificative 2017 ;
- Les contrôles de l'effectivité de vie des assurés payés en numéraire ;
- Le lancement en octobre 2021 de l'étude actuarielle sur la soutenabilité financière des régimes de protection sociale gérés par la CPPF.

Mesures à venir :

- La modernisation du Système d'information (SI) ;
- La réalisation d'une étude actuarielle pour la réforme des régimes de base et pour l'extension de l'offre des prestations : régime complémentaire par capitalisation

6.2 Risques de long terme liés au changement climatique

Tableau 28 : identification du risque

EVALUATION DES RISQUES DE CAFI (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale) 3 POUR LE GABON		Note de risque	Atténuation
Éléments de risque considérés	Description	1 à 4	
1 – FINANCEMENTS CLIMATIQUES			
Le non-respect de ses engagements à l'international en matière de réduction de ses	<p>Le Gabon s'engage chaque année à publier ses résultats en matière de réduction des émissions de GES auprès de la CCNUCC, en lien avec le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Ces engagements permettent au pays de démontrer son implication dans la lutte contre les changements climatiques et d'accéder aux mécanismes de financement de la Convention.</p> <p>Le non-respect de ses engagements remettra en cause les résultats et les efforts du pays mais surtout nécessitera des mesures supplémentaires pour combler ce rattrapage, dont les coûts seront supportés par l'Etat.</p>	1	<p>L'ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques se veut être le cadre légal qui permettra au pays de pouvoir assurer le suivi de ces engagements et de générer des financements aussi bien au niveau national qu'international.</p> <p>Le pays doit pouvoir budgétiser le potentiel en termes de recettes qui sera issu des 2 nouveaux systèmes d'échanges de quotas et de compensation, afin de les accorder aux prévisions budgétaires (LF).</p> <p>Enfin le gouvernement devra commander des études d'évaluation des coûts des politiques et mesures mises en place pour atteindre ses engagements à l'international. Ces études peuvent être prévues dans les prévisions budgétaires annuelles.</p>
La gestion des stocks de carbone	<p>Le Gabon s'est positionné comme un nouvel acteur en Afrique dans le domaine de la valorisation de ses crédits carbone. Le pays s'apprête à recevoir les premiers paiements sur les résultats pour ses efforts de conservation de son couvert forestier. Cependant une mauvaise gestion de ces stocks ne permettra pas au pays d'accéder à davantage de financement.</p>	2	<p>L'ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques fixe le cadre réglementaire de réduction des émissions de GES au Gabon. La certification forestière obligatoire d'ici 2022 permettra au pays de renforcer la gestion des émissions notamment au sein du secteur forestier, principal secteur émetteur de la part déforestation.</p> <p>Toutefois le pays devra renforcer son niveau de gestion des données carbone par l'utilisation de méthodologie de haut niveau, plus proche de la réalité, ceci afin de mieux évaluer le potentiel en carbone de notre forêt., sa surveillance forestière et sa planification de l'utilisation des sols. Les travaux menés dans le cadre du programme CAFI, permettent d'initier ces différents aspects. Cependant il est important que l'Etat prévoie des mécanismes de financement permettant de pérenniser ces outils dans le temps.</p> <p>Il est également important d'évaluer le potentiel financier des stocks de carbone gabonais pour prévision.</p>
2– SURVENANCE SUR LE LONG TERME DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUES			
Plan d'adaptation	<p>Le Gabon est en train de finaliser son plan d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan devra contenir une série de mesures et actions prioritaires en matière</p>	2	<p>Le pays devra évaluer les coûts de mise en œuvre des mesures d'adaptation détaillé dans le plan d'adaptation. L'ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques prévoit la création d'un fond permettant de financer ce type de mesure. Ce fond sera alimenté par les recettes générées par</p>

	d'adaptation. Cependant les financements restent limités sur ce volet. Le pays ne s'appuie pour le moment que sur des financements internationaux.		les systèmes de quotas et de compensation. Pourcentage financier pouvant être généré par le fond crée par l'ordonnance sur les CC, et pourcentage de financements liés à l'adaptation issus de l'étranger et prévision sur les couts devant être portés par l'Etat.
Plan d'atténuation	Le Gabon n'a pour le moment pas Plan d'Atténuation, ni entamé son élaboration.	3	A prévoir : Elaboration d'un Plan d'Atténuation détaillant les mesures et actions en matière de changement climatique ; Budgétiser l'ensemble de ses mesures et actions. Pourcentage financier pouvant être généré par le fond crée par l'ordonnance sur les changements climatiques, et pourcentage de financements liés à l'adaptation issus de l'étranger et prévision sur les couts devant être portés par l'Etat.

Source : Conseil National Climat

CONCLUSION

Le Gouvernement gabonaise, accompagné par AFRITAC Centre, s'est engagé depuis quelques années à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques. Ces outils conduisent au renforcement de la transparence budgétaire et à la bonne mise en œuvre du PAT. Ainsi, l'outil destiné à la gestion des risques budgétaires vise à identifier les risques budgétaires auxquels est soumise l'exécution du budget et à proposer des mesures de mitigation de leur impact, en vue d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

A travers l'élaboration de l'annexe sur les risques budgétaires, le Gouvernement entend prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de garantir par la politique budgétaire mieux maîtrisée, la bonne mise en œuvre de la politique de développement économique, environnemental et social, tout en assurant la soutenabilité de la croissance économique.

Panorama des risques budgétaires pour 2023

N°	Identification du risque	Probabilité d'occurrence (P)	Impact du risque sur les recettes ou les dépenses (I)	Niveau de maîtrise (M)	Criticité du risque	Analyse de la criticité entre 2020 et 2021	Observations et/ou Mesures	Acteurs en charge de l'action (Administration, ministère)
					Total = (I x P x M)			
1	Baisse de 8% de la production pétrolière	4	5	5	100	Criticité identique	Choc macroéconomique important qui nécessite la mise en œuvre du fonds stabilisation de soutien à l'activité pétrolière.	Ministères des Hydrocarbures, du Budget et de l'Economie
2	Baisse du prix du baril de pétrole en deçà de 75\$	3	5	5	100	Criticité supérieure		Ministères des Hydrocarbures, du Budget et de l'Economie
2	Sous-évaluation des activités ou projets	3	3	3	27	Prise en compte des risques antérieurs	Ne retenir que les projets ayant des études réalisées.	Ministère du Budget
3	La grande souplesse du mécanisme de mise à disposition des crédits pour certaines administrations et institutions	3	4	3	36	Peu d'évolution dans le suivi du risque. La criticité demeure modérée	Une meilleure coordination entre l'action gouvernementale et l'administration centrale. Les acteurs de la chaîne managériale doivent pleinement jouer leur rôle et veiller au strict respect des règles de gestion.	Ministère du Budget
4	Restitutions budgétaires non exhaustives faute de budgétisation appropriée des dépenses Covid-19	4	5	4	80	Criticité identique, risque très peu suivi	Accentuer le rôle du directeur central des affaires financières et du contrôleur budgétaire pour la disponibilisation des documents budgétaires adéquats. les dépenses relatives aux mesures barrières et des autres mesures devraient participer à la quantification correcte de cet aléa.	Ministère de la Santé et du Budget
5	Absence ou insuffisance de contrôles a priori et/ou a posteriori sur les dépenses	4	4	3	48	Non prise en compte des aléas antérieurs	Le respect des textes réglementaires devrait participer à	Ministère du Budget

							la maîtrise de ce risque.	
6	Utilisation des fonds « Covid-19 » à d'autres fins, ou sous-utilisation ;	4	4	4	64	Non prise en compte des aléas antérieurs	Une commission parlementaire commise à cet effet examine les dépenses liées au covid-19.	COFIL
7	Urgence des décaissements et faible traçabilité des opérations	4	3	4	48	Non prise en compte des aléas antérieurs	L'Autorité Nationale de Vérification et des Audits devrait permettre de circonscrire les dérapages.	Ministère du Budget et Autorité Nationale de Vérification et d'Audit
8	Manque de transparence dans la gestion	3	4	4	48	Non prise en compte des aléas antérieurs	L'Autorité Nationale de Vérification et des Audits devrait permettre de circonscrire les dérapages.	Ministère du Budget et Autorité Nationale de Vérification et d'Audit
9	Risque de viabilité de la dette	4	5	5	100	Degré de criticité identique	Surveillance approfondie du service de la dette.	Ministère de l'Economie
10	Taux d'intérêt	4	5	5	100	Degré de criticité élevé	Surveillance approfondie du service de la dette.	Ministère de l'Economie
11	Les garanties accordées par l'Etat aux entreprises pour soutenir l'activité économique pendant la covid-19	3	3	4	36	La criticité demeure modérée	Les mécanismes de contrôle liés au suivi des garanties sont élaborés.	Ministère du Budget et de l'Economie

Ces trois critères permettent d'obtenir une note. Cette note permet de dire si un risque est faible et couvert (note inférieure à 30, code vert), s'il est couvert partiellement mais suffisant (note entre 30 et 59, code jaune), s'il est couvert partiellement et de manière insuffisante (note allant de 60 à 90, code orange) ou s'il est fort et non couvert de manière efficiente (note >90, code rouge). Cette cotation est mise en parallèle de la nécessaire analyse globale du risque. Il s'agit surtout d'un outil d'aide à la prise de décision.

Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)

Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous-contrôle)

Criticité du risque	
	Risque globalement couvert si total <30
	Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59
	Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90
	Couverture du risque inefficente si total >90

